



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27-02-19

Dossier complet le :

27-02-19

N° d'enregistrement :

2019-7965

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement d'un lotissement sur la commune de Dax (40).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ALTERNATIVE FONCIERE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PEERSMAN ALAIN, Directeur Général

RCS / SIRET

5 0 9 9 3 2 8 1 0 0 0 0 2 1

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°39b "Travaux, constructions et opérations d'aménagement"	Surface totale du lotissement : 23 962 m ² (parcelles n°B56, B60 et B61, cf. plan cadastral en Annexe 10)
Rubrique n°47b "Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols".	Déboisement portant sur une superficie totale de : 20 440 m ² (parcelle n°B56 uniquement) ==> cf. Attestation DDTM en Annexe 6 (non soumission à autorisation de défrichement, rubrique 47a non visée ici).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un lotissement de 23 962 m² composé de :

- 23 lots individuels,
- voiries/trottoirs/cheminements piétons/places de stationnement,
- espaces verts,
- deux parcelles boisées (B60 et B61), conservées en l'état, correspondant à une surface de 3 522 m².

Se référer au plan de composition joint en Annexe 4.

Pour mémoire, une demande d'examen au "cas par cas" avait déjà été déposée pour un projet d'aménagement sur ces mêmes terrains. Toutefois, afin de tenir compte des enjeux écologiques locaux (cf. diagnostic écologique en Annexe 7), le projet a été modifié pour éviter toute incidence sur les boisements des parcelles B60 et B61 (cf. courrier d'engagement du maître d'ouvrage en Annexe 11). ==> Ce projet modifié est l'objet de ce nouveau "cas par cas".

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit ici d'un projet d'extension de la capacité d'accueil d'habitations sur la commune de Dax, dans le prolongement de l'urbanisation existante, et ce en conformité avec le zonage du document d'urbanisme (Zone 1AU/UC du PLU de Dax).

==> L'annexe 8 présente la carte de zonage du PLU et le règlement associé à la zone 1AU/UC.

Pour mémoire, la zone 1AU/UC du PLU de Dax, intégrant les terrains du projet, représente environ 14,5 ha, sur lesquels il reste environ 7,8 ha à urbaniser. Le présent projet représente 2,39 ha. Les éventuels autres projets sur les terrains alentour ne sont pas connus (propriétaires fonciers différents ne permettant pas de réaliser une opération d'ensemble).

Note concernant la zone des effets pyrotechniques : l'extrémité Sud-ouest du lotissement est concernée par la Zone d'effet pyrotechnique Z5 de l'établissement MARMAJOU H&R. ==> Le projet a été défini de façon à prendre en compte les prescriptions associées à ce zonage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consistera à déboiser les terrains puis à aménager les lots et les parties communes (voirie, espaces verts, etc.).

La durée totale des travaux sera d'environ 3 mois, avec les étapes suivantes :

- déboisement des terrains,
- création des voiries internes desservant les lots et de la voirie principale, avec raccordement à la voirie existante du lotissement "Bouton d'Or II" à l'Ouest,
- mise en place des réseaux divers (électricité, éclairage public, téléphonie, défense incendie, eau potable, eaux usées et eaux pluviales),
- aménagement des espaces verts.

Note importante : le présent projet a été établi de manière à prendre en compte les enjeux écologiques locaux (cf. diagnostic écologique en Annexe 7). Ainsi, suite aux inventaires naturalistes menés par le bureau d'études SCE, le projet initial a été modifié afin d'éviter totalement les boisements présents sur les parcelles B60 et B61 (abandon du projet initial de jardins partagés). L'acquisition de ces zones boisées, appartenant actuellement à un propriétaire privé, et leur intégration au sein de l'opération permettront d'assurer leur conservation en l'état. En effet, le maître d'ouvrage s'engage à mettre en place un cahier des charges strict sur ces parcelles, favorisant l'évolution naturelle des boisements (cf. courrier d'engagement en Annexe 11).

A noter également que dans le cadre du projet, les périodes de déboisement seront adaptés pour réduire au maximum les incidences sur la faune sauvage, avec l'évitement des périodes de reproduction des oiseaux (février à août).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Se référer au plan de composition joint en Annexe 4.

Le projet consiste en la création d'un lotissement de 23 962 m² composé de :

- 23 lots individuels,
- voiries/trottoirs/cheminements piétons/places de stationnement,
- espaces verts,
- deux parcelles boisées (B60 et B61), conservées en l'état, correspondant à une surface de 3 522 m².

La surface plancher totale sera de l'ordre de 6 900 m².

Les eaux pluviales seront collectées et décantées dans des noues réparties sur le projet, avant rejet à débit régulé dans le fossé longeant la route à l'Est (cf. plan et feuille de calculs en Annexe 9).

Les eaux usées seront collectées et dirigées vers le réseau EU existant.

Dans le cadre de l'aménagement paysager, les essences plantées seront uniquement des essences locales, issues de la liste des espèces recensées sur le site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager,
- Dossier Déclaration au titre de la "Loi sur l'eau".

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface projet	23 962 m ²
Surface déboisement	20 440 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "Mouco"
Dax (40100)

Coordonnées géographiques¹

Long. - 1° 03' 44" 93 Lat. 43° 68' 74" 39

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'a été recensée sur l'emprise projet (cf. diagnostic écologique réalisé par SCE en Annexe 7).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPri) "40DDTM19980004 - PPR - Dax", approuvé le 15/06/2005. ==> Terrains du projet hors zone inondable (cf. carte en Annexe 10).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE4002 "Arrêté n° 2011-1903 du 13/04/2012-abroge l'arrêté du 21 novembre 2003"
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche à environ 15 m à l'Est : Zone Spéciale de Conservation "Barthes de l'Adour" (cf. carte de localisation en Annexe 10).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-Travaux de viabilisation : la terre végétale issue des terrassements sera stockée sur site puis régalée sur les lots en fin de chantier. Les matériaux excédentaires correspondront à la réalisation de la structure de chaussée et des accès aux lots, soit 800 m3 à évacuer. - Travaux de construction des habitations : la terre végétale sera régalée sur les lots. Les matériaux excédentaires correspondront aux déblais issus des fondations, soit 700 m3 à évacuer.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet initial a été modifié de manière à prendre en compte les enjeux écologiques locaux (cf. Annexe 7). Aucun aménagement ne sera réalisé sur les boisements des parcelles B60 et B61. Ils sont intégrés à l'opération afin d'assurer leur conservation (cahier des charges spécifique, cf courrier d'engagement en Annexe 11). Les périodes de déboisement seront de plus adaptées à la faune sauvage. Enfin, des mesures seront prises pour éviter les risques de pollution et gérer les ruissellements. Aussi, l'impact du projet sur le milieu naturel sera limité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun habitat ou espèce d'intérêt communautaire n'a été recensé sur l'emprise du projet. A noter que les boisements des parcelles B60 et B61, les plus proches du site Natura 2000, seront conservés en l'état, constituant ainsi une zone tampon. Rappelons que le site Natura 2000 le plus proche est relatif au réseau hydrographique des Barthes de l'Adour et aux zones humides associées (hors emprise). Les mesures permettant d'éviter les risques de pollution et de gérer les ruissellements seront de nature à éviter les incidences sur ces milieux. Précisons qu'une évaluation des incidences Natura 2000 sera réalisée dans le cadre du Dossier de Déclaration "Loi sur l'eau".

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains sont actuellement occupés par un fourré (cf. Annexe 7 pour la description des habitats naturels en présence). Ils étaient historiquement occupés par des cultures.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- En phase travaux : trafic lié au déboisement et aux constructions/ aménagements (engins, camions), - En phase aménagée : trafic lié aux déplacements des habitants du lotissement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	- Nuisances sonores temporaires liées aux travaux de déboisement (1 semaine), de terrassement (3 semaines) et d'empierrement (2 semaines) . Ils ne seront réalisés qu'en journée et les engins utilisés seront conformes à la réglementation en vigueur en matière de bruit. Les riverains seront informés par courrier du démarrage et de la durée des travaux. - En phase aménagée, nuisances sonores liées au trafic des véhicules des habitants du lotissement.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement en phase travaux du fait de la circulation des engins : impact faible et temporaire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Eclairage nocturne du lotissement en projet grâce à 12 candélabres (système d'éclairage de type LED). Ils seront de type Alura de chez Comatélec ou équivalent avec diffusion lumineuse uniquement vers le sol. Le réseau permettra l'extinction d'un candélabre sur deux avec des horaires d'allumage à définir avec le SYDEC. - Eclairage nocturne des lotissements/habitations voisins.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Phase travaux : rejets liés à la circulation des engins (gaz d'échappement), impact faible et temporaire. - Phase aménagée : rejets liés au trafic des habitants du lotissement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront collectées et décantées dans des noues réparties sur l'opération, avec rejet à débit régulé dans le fossé existant en bordure de route à l'Est (cf. plan du réseau EP et feuille de calculs en Annexe 9).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront collectées et traitées par le réseau d'assainissement collectif.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Phase travaux : les déchets issus du chantier (DIB, inertes, etc.) seront expédiés vers des filières autorisées. Déchets verts : les troncs et grosses branches seront valorisés en bois de chauffage, les petites branches seront transformées en copeaux et récupérées pour le paillage, et les souches seront broyées puis dispersées sur site. - Phase aménagée : les déchets du futur lotissement seront gérés par les services de la commune.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Intégration paysagère du projet : conservation des boisements des parcelles B60 et B61, plantation avec des essences locales au sein du lotissement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains sont actuellement occupés par un fourré (pas d'exploitation).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet le plus proche recensé sur le site de la DREAL Nouvelle Aquitaine (au 19/02/19) est le "Franchissement Est de l'agglomération Dacquoise", à environ 500 m au Nord (Loi sur l'eau).

Compte tenu de la nature de ce projet et de sa distance avec le projet de lotissement, les effets cumulés sont uniquement liés aux surfaces des déboisements éventuels.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures suivantes, prises dans le cadre du projet seront de nature à limiter les impacts sur l'environnement :

- évitement des enjeux écologiques locaux : aucun aménagement sur les boisements des parcelles B60 et B61,
- acquisition et intégration de ces parcelles boisées à l'opération afin d'assurer leur conservation par la mise en place d'un cahier des charges spécifique strict (cf. courrier d'engagement en Annexe 11),
- adaptation de la période de déboisement à la faune sauvage (hors période de nidification),
- gestion des eaux pluviales du projet (collecte et décantation via des noues avant rejet à débit régulé dans le fossé existant en bord de route à l'Est) et des eaux usées (réseau collectif existant) : aucun rejet direct vers le milieu naturel ne sera réalisé,
- des mesures seront prises pour éviter les risques de pollution en phase chantier : engins maintenus en parfait état, aucun entretien d'engin sur site, des matériaux absorbants seront présents pour confiner tout déversement, aucun stockage de carburant ou de fluide ne sera présent sur le chantier, création d'une zone étanche dédiée au stockage des engins et matériaux etc.,
- le projet fera l'objet d'une intégration paysagère : plantation avec des essences locales uniquement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour ce projet. En effet,

- l'emprise du projet n'est pas concernée par des sites naturels remarquables : absence de ZNIEFF, site Natura 2000, etc.,
- aucune espèce végétale patrimoniale, ni aucune zone humide n'ont été recensées,
- le projet initial a été modifié afin de prendre en compte les enjeux écologiques locaux,
- aucun rejet direct vers le milieu naturel/réseau hydrographique local ne sera réalisé,
- les mesures décrites précédemment, prises dans le cadre du projet, seront de nature à éviter les impacts sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 6 : Attestation de la DDTM (non soumission à défrichement)
Annexe 7 : Diagnostic écologique réalisé par SCE en août 2018
Annexe 8 : Document d'urbanisme (plan zonage et règlement)
Annexe 9 : Plan des réseaux "Eaux pluviales" et feuille de calculs associée
Annexe 10 : Plans divers (localisation cadastrale, zonage PPRI, zonage Natura 2000)
Annexe 11 : Courrier d'engagement du maître d'ouvrage - conservation des boisements sur les parcelles B60 et B61

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

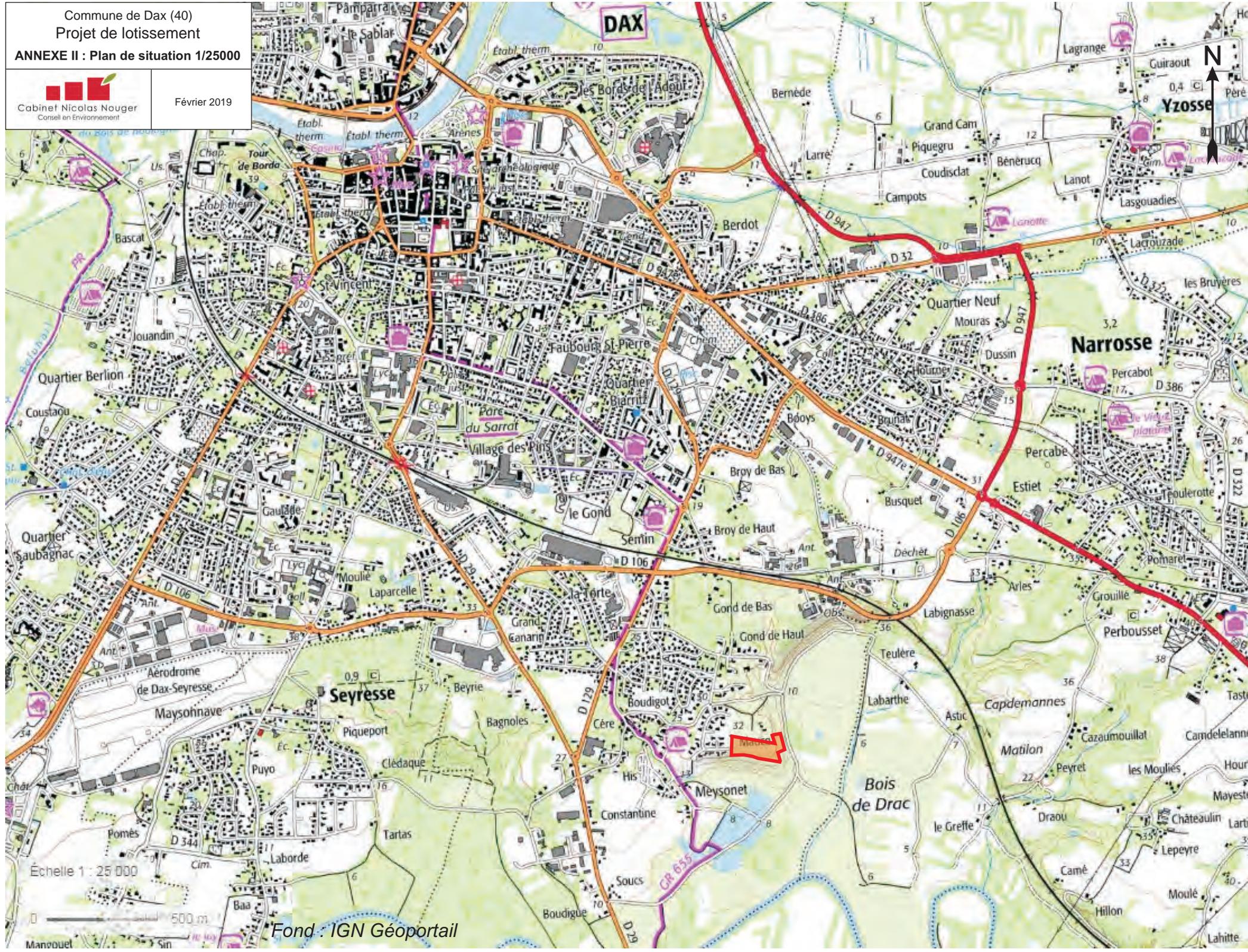


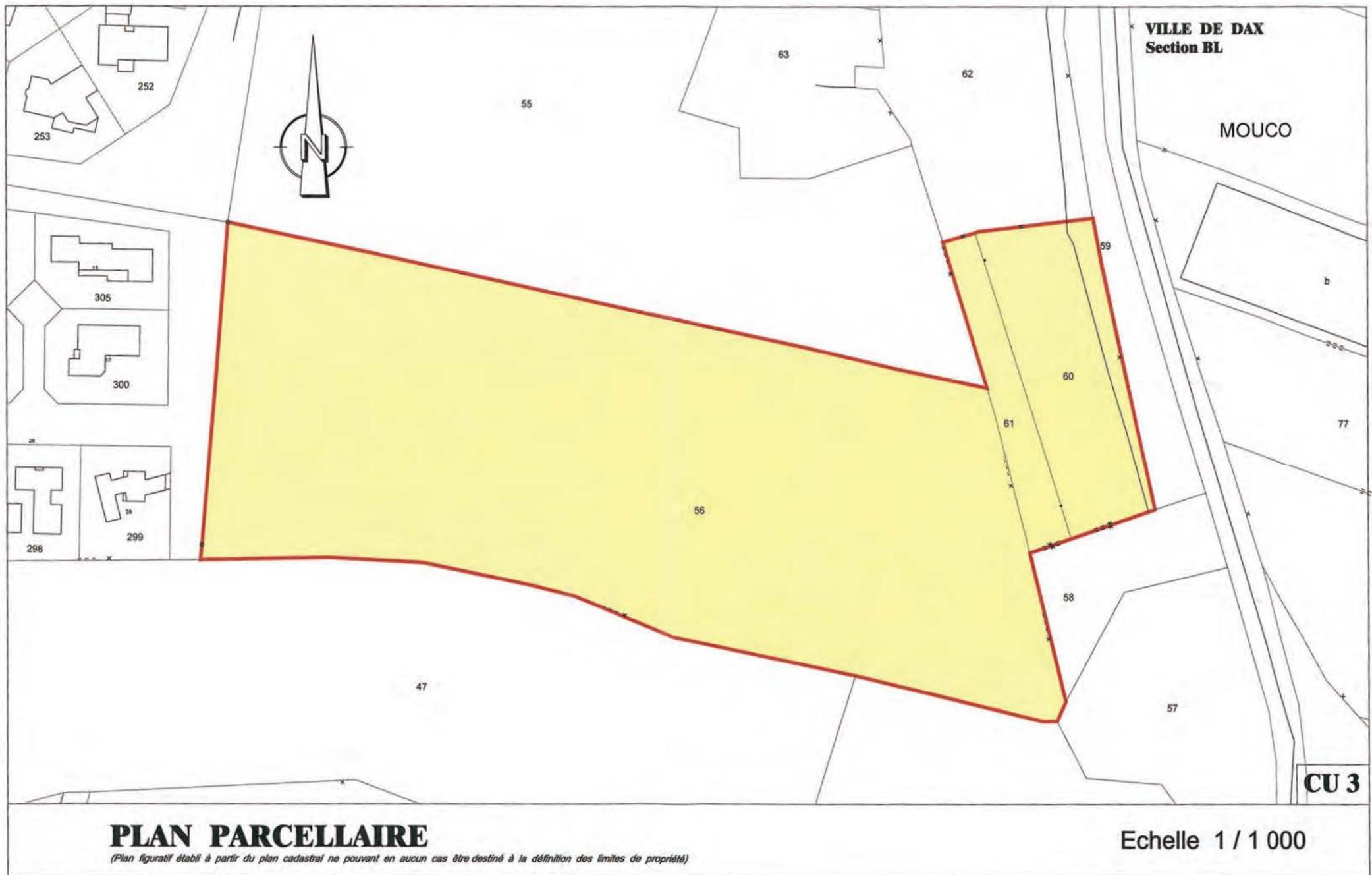
Fait à Saint-Jean-de-Luz

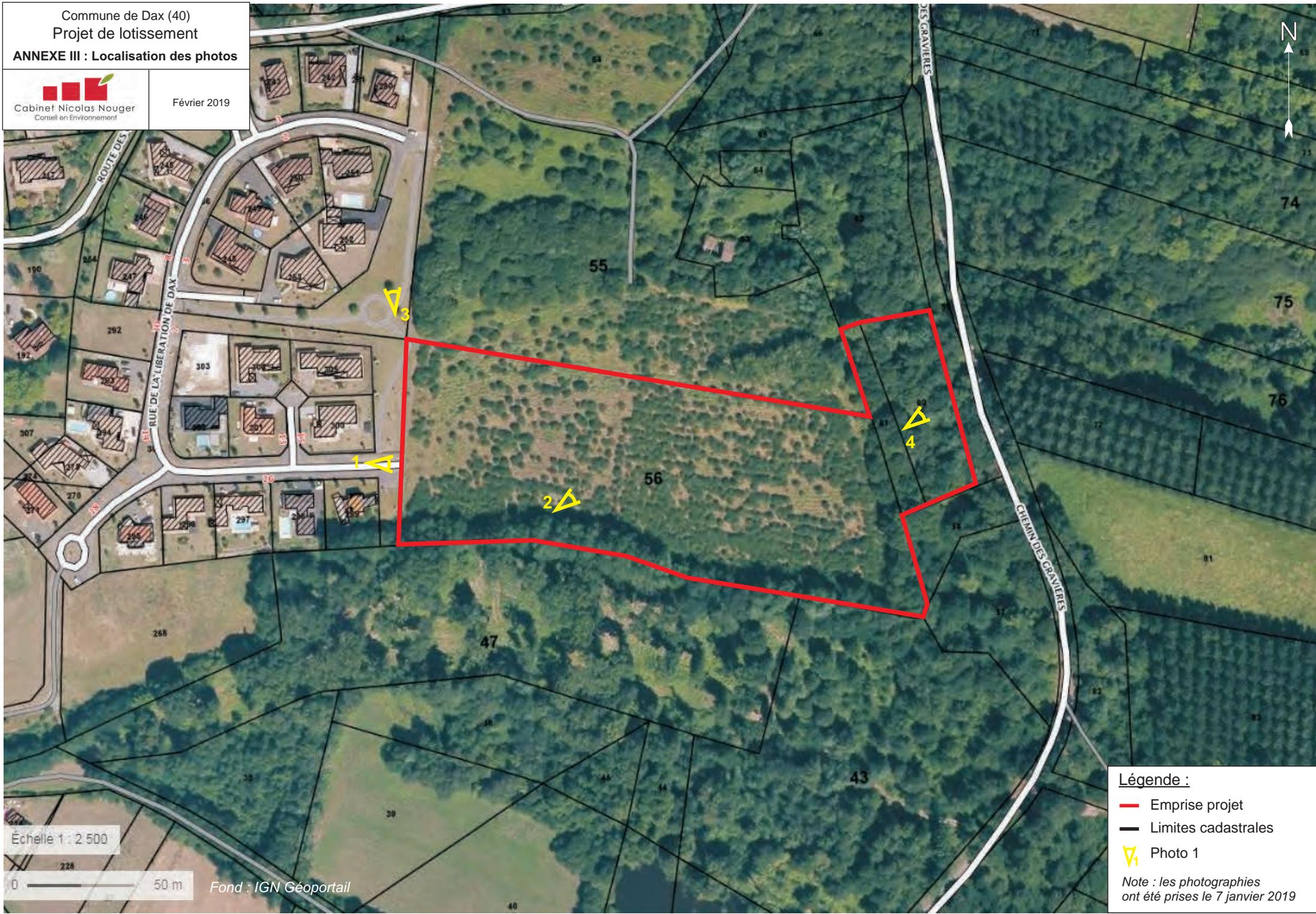
le, 26/02/2019

Signature


**ALTERNATIVE
FONCIÈRE**
Espace Loria - 9, Chemin de l'Église
64500 Saint Jean de Luz
S.A.E. au capital de 1 250 000 Euros
Avis 399 842 610 00021 - AFB 4110C







Échelle 1 : 2 500



Fond : IGN Géoportail

Légende :

-  Emprise projet
-  Limites cadastrales
-  Photo 1

Note : les photographies ont été prises le 7 janvier 2019

ANNEXE 3 : Photographies prises le 7 janvier 2019



Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4

LEGENDE

Périmètre loti : 24 186 m²
 Superficie des lots : 14 124 m²
 Superficie de voirie : 2 333 m²
 Superficie de trottoir : 422 m²
 Superficie esp. Verts : 7 307 m² =30,2%

- Clôture légère
- Application fiscale issue du plan cadastral
- Limite de propriété
- Périmètre loti
- Borne existante
- Borne O.G.E.

Références Cadastreles

Section BL Numéros : 58-60-61
 Contenance : 2ha 39a 62ca

Nota : Nivellement rattaché au Nivellement Général de la France (N.G.F).
 Les cotes et superficies ne seront définitives qu'après bornage contradictoire de la propriété



LEGENDE

	Périmètre loti		Arbres existants
	Vole en enrobé noir		Berlinoise ou Gablions à poser
	Cheminement piéton Béton balayé		Massifs penchés à planter
	Cheminement piéton revêtement type pépite		Arbres à planter
	Accès et parking de midi		Saule Romarin dans noue paysagère à planter
	Espace privatif non clos		Hypothèse d'implantation de construction (donnée à titre indicatif)
	Espace vert paysager		
	Noues paysagères et fossés d'infiltration		

DEPARTEMENT DES LANDES
 VILLE DE DAX
 Lieu-dit "Mouco"

**PA-9
 PA-4-2**

**Lotissement
 "Les Jardins de Mouco"**

**PLAN COMPOSITION
 & HYPOTHESE D'IMPLANTATION**

Echelle : 1 / 500



- BL 47-57-58-59 -
 Propriété VILLE DE DAX

Commune de Dax (40)
Projet de lotissement
ANNEXE V : Plan des abords


Cabinet Nicolas Nouger
Conseil en Environnement

Février 2019



Échelle 1 : 2 500

0 50 m

Fond : IGN Géoportail

- Légende :**
-  Emprise projet
 -  Limites cadastrales
 -  Habitations



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Nature et Forêt

Bureau Foncier Forestier/Protection de la Forêt

2018-401

Affaire suivie par : L. DUROU
Tél : 05 58 51 31 91
Mél : ddtm-snf@landes.gouv.fr

Mont de Marsan, le 15 MAI 2018

Le chef de service

à

SARL LE DEUN & BONNET
S/c de Monsieur Olivier BONNET
2 route de la Côte d'Argent
40660 MESSANGES

Objet : Demande d'autorisation de défricher – Construction – Attestation – Dossier E2017-122

Réf. : LD/EP

Défrichement ayant pour objet : Construction

Propriété de l'indivision PINSOLLE

ATTESTATION

Je soussigné, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer certifie que la parcelle :

- **Section BL n° 56**
- **Surface de 2ha 04a 40 ca**

située sur la commune de DAX,

n'est pas soumise à l'autorisation de défricher, l'opération portant sur des jeunes bois de moins de 30 ans (article L.342-1 alinéa 4 du code forestier).

Toutefois l'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que l'avis donné relève du Code Forestier et n'exonère pas le pétitionnaire des démarches à effectuer pour ce projet au titre d'autres législations notamment les codes de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Environnement, pour toute opération d'aménagement, d'installation et de construction.

De plus, j'attire votre attention sur le fait que, conformément à l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement (catégorie n° 47), ce déboisement en vue de la reconversion du sol est soumis à la procédure d'examen au cas par cas (superficie totale de plus de 0,5 hectare).

Toutes les informations sur cette procédure sont disponibles sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Pour le directeur et par délégation,
L'adjoint au chef de service,

Michel LANS



RAPPORT

PROJET DE LOTISSEMENT AU LIEU-DIT MOUCO A DAX

Eléments sur les milieux naturels

Septembre 2018


SAS IMMO CONCEPT


sce
Aménagement
& environnement

CLIENT

RAISON SOCIALE	CALIDRIS
----------------	----------

COORDONNÉES

INTERLOCUTEUR <i>(nom et coordonnées)</i>
--

SCE

COORDONNÉES	Rue Charles Tellier 17000 LA ROCHELLE Tél. 05.46.28.35.66 - Fax 05.46.42.22.64 – E-mail : larochette@sce.fr
-------------	---

INTERLOCUTEUR <i>(nom et coordonnées)</i>	Stéphane DULAU E-mail : stephane.dulau@sce.fr
--	--

RAPPORT

TITRE	Projet de lotissement au lieu-dit « Mouco » à Dax Etat initial des milieux naturels sur les milieux naturels
-------	---

NOMBRE DE PAGES	37
-----------------	----

NOMBRE D'ANNEXES	-
------------------	---

OFFRE DE RÉFÉRENCE	P18003041
--------------------	-----------

N° COMMANDE	Juillet 2018
-------------	--------------

SIGNATAIRE

INDICE	DATE	OBJET DE LA RÉVISION	RÉDACTEUR	CONTRÔLE QUALITÉ
0	12/09/2018	-	SDU	SVE
1	13/09/2018	Relecture MOA	SDU	SVE
2	14/09/2018	Relecture MOE	SVE	JBO

Sommaire

1. Préambule	4
2. Aspects méthodologiques	5
2.1. Principales étapes de la démarche	5
2.2. Outils de connaissance et d'évaluation des milieux naturels	7
3. Contexte naturel	10
3.1. Situation en marge sud de la forêt landaise	10
3.2. Contexte géologique	11
3.3. Contexte biogéographique	12
3.4. Inventaires et protections du patrimoine naturel : un site à l'écart des zones reconnues au titre de leur patrimoine naturel	13
3.5. Corridors biologiques	15
3.5.1. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Aquitaine (SRCE)	15
4. Flore et végétation	18
4.1. Habitats naturels	18
4.1.1. Physionomie	18
4.1.2. Les zones humides.....	23
4.2. Intérêt patrimoniale de la flore et de la végétation	24
5. Eléments faunistiques	25
5.1. Avifaune	25
5.1.1. Liste des espèces rencontrées.....	25
5.1.2. Les cortèges	26
5.2. Mammifères	27
5.3. Amphibiens-reptiles	28
5.4. Invertébrés : des espèces courantes, des orthoptères plus localisés	29
6. Synthèse des enjeux de milieux naturels	31

1. Préambule

Le promoteur CALIDRIS a pour projet la réalisation d'un lotissement au lieu-dit « Mouco » à Dax.
Le projet se place en continuité de l'urbanisation existante, et concerne 3 ha environ, au sud-ouest de la ville.

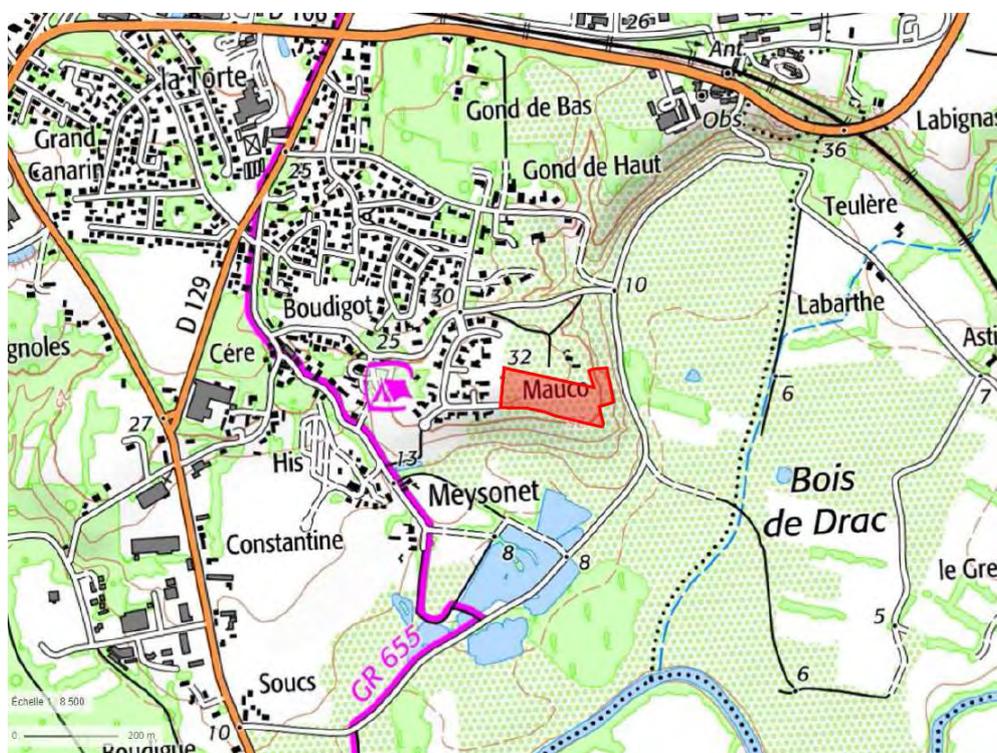


Figure 1 : localisation du projet

2. Aspects méthodologiques

2.1. Principales étapes de la démarche

Les principales étapes de la mission sont les suivantes :

- Collecter des données préalables concernant les milieux naturels (ZNIEFF, site Natura 2000, atlas...)
- Réaliser sur la base d'une prospection de terrain unique et donc partielle le 30 août 2018, un inventaire des habitats naturels et des espèces caractéristiques-dominantes présentes ; on relève en particulier les habitats naturels d'intérêt ; des relevés phytosociologiques ont été réalisés ; évaluation du caractère humide des parcelles sur la base de la végétation ;
- Relever les éléments faunistiques selon des protocoles adaptés : observation directe d'individus, mais également indices de présence, cris (avifaune), prospection des lisières favorables aux reptiles ;
- Recenser et localiser les espèces remarquables et/ou protégées ; on s'appuie également sur la proximité de sites proches connus et des potentialités de présence en fonction des habitats rencontrés
- La définition des enjeux s'appuie notamment sur les documents listés dans le chapitre suivant.
- Emprise d'investigation : l'emprise projet couvre une surface d'environ 3 ha mais l'inventaire naturaliste a concerné une emprise plus large, de près de 7 ha, en bleu sur la figure suivante :

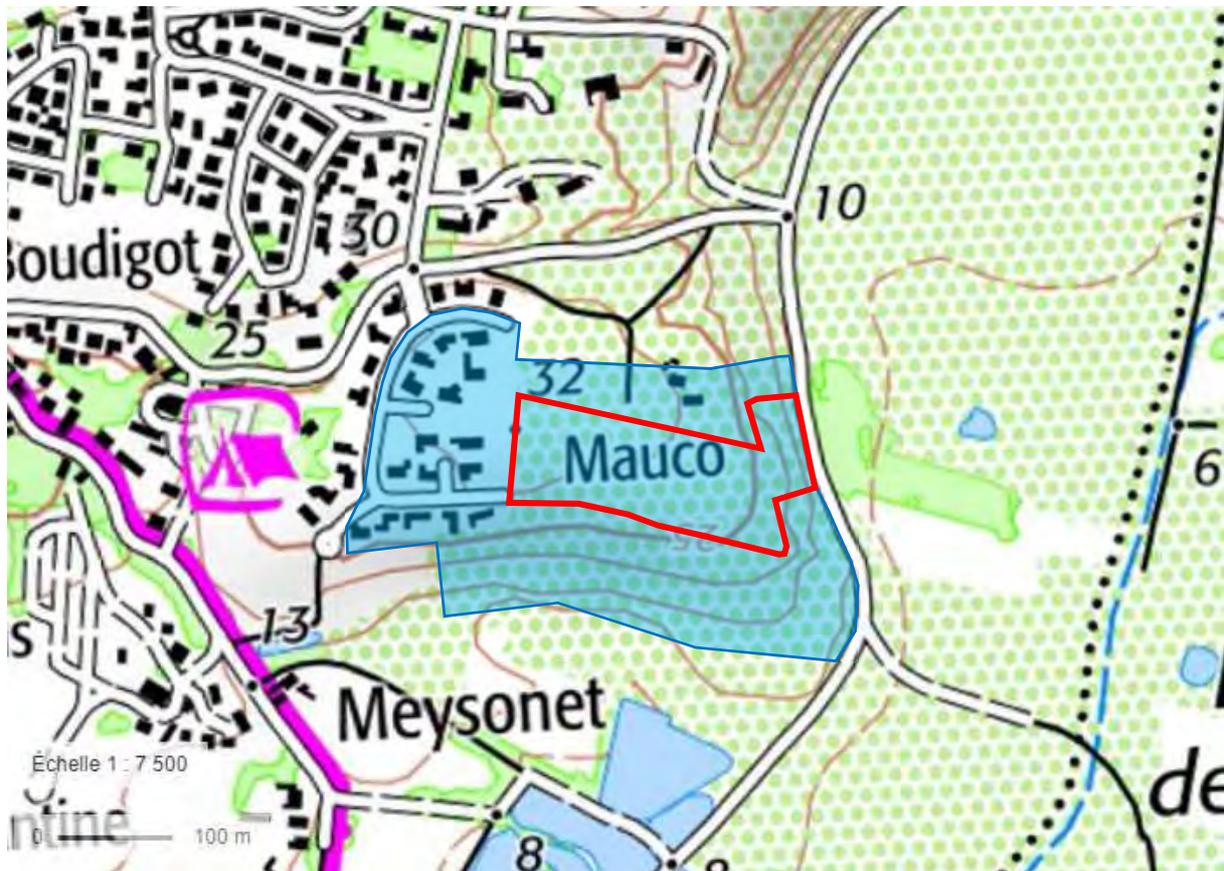


Figure 2 : Emprise de l'investigation naturaliste

- Périodes de visite : le site a été visité en fin d'été, soit en période non optimale, après la période de reproduction des oiseaux, amphibiens, reptiles, dans un contexte de canicule. Cette période est en revanche plus favorable à la détection des orthoptères, et à certaines plantes à floraison estivale, à la migration des passereaux (voir figure suivante).

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Habitats naturels													
Flore	Vernale												
	Estivale et tardive												
Insectes	Vernaux												
	estivaux												
	automnaux												
Poissons	sédentaires												
	migrateurs												
Amphibiens													
Reptiles													
Oiseaux	Reproduction												
	Migration												
	Hivernage												
Mammifères	Terrestres												
	Aquatiques												
	Marins												
	Chiroptères												

Figure 3 : périodes propices aux inventaires selon les groupes d'espèces, et intervention SCE août 2018

2.2. Outils de connaissance et d'évaluation des milieux naturels

ELEMENTS BIOLOGIQUES CONSIDERES	NIVEAU EUROPEEN	NIVEAU NATIONAL	NIVEAU LOCAL (DEPARTEMENT ET REGION)
Flore et Habitats naturels	Bensettiti F., Gaudillat V., 2004. " Cahiers d'habitats " Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. MED/MAP/MNHN. Éditions « La Documentation Française », Paris.	Bissardon M., Guibal L., Rameau J.C. (coord.), 1997. <i>CORINE biotopes</i> . ENGREF, Nancy Louvel J., Gaudillat V. & Poncet L., 2013. <i>EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française</i> . Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p. PRODROME des végétations de France	Fiches ZNIEFF locales DOCOB Plantes déterminantes en Aquitaine
Oiseaux	BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004. <i>Birds in Europe: population estimates, trends and conservation status</i> . Cambridge, UK: BirdLife International (Conservation Series No. 12)	Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D., 1999, <i>Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et recherche de priorités. Populations, tendances, menaces. Conservation</i> . Société d'Etudes Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des oiseaux. Paris. 560 p. UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2008). <i>La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux nicheurs de France métropolitaine</i> . Dossier électronique (http://www.uicn.fr/Liste-rouge-oiseaux-nicheurs.htm). Jiguet F., 2011. Les résultats nationaux du programme STOC de 1989 à 2009. Disponible sur http://vigienature.mnhn.fr/page/le-suivi-temporel-des-oiseaux-communs-stoc .	Liste des espèces déterminantes en Aquitaine Atlas en ligne (Faune Aquitaine)
Mammifères	Temple H.J. & TERRY A (compilers), 2007. <i>The status and Distribution of European Mammals</i> . Luxembourg, Office for official publications of the European Communities, 48 p.	<i>Atlas des mammifères sauvages de France</i> Laurent Arthur, Michèle Lemaire. <i>Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse</i> . Biotopie Editions - 2010 MONCORPS S., KIRCHNER F., GIGOT J. & MERCETON E., 2009. <i>La liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre les mammifères de France métropolitaine</i> . Dossier de presse. Comité française de l'IUCN, Muséum National d'Histoire Naturelle, 12 p. QUERE J.-P., LE LOUARN H. 2003.- <i>Les rongeurs de France : faunistique et biologie</i> . Editions Quae	Ruys T. (coord.) 2011. <i>Atlas des Mammifères sauvages d'Aquitaine - Cistude Nature & LPO Aquitaine</i> . Edition C. Nature, 75 p. Groupe Chiroptères Aquitaine. <i>Atlas partiel</i> (site internet : http://www.gca-asso.fr/)
Reptiles	Corbett, 1989, Liste des amphibiens et reptiles menacés-statut de rareté en Europe.	LESCURE J. & MASSARY de J.-C. (coords), 2012.- <i>Atlas des reptiles et amphibiens de France. Biotopie, Mèze ; MNHN. 272 p.</i> Vacher J-P et Geniez M. (coords), 2010. – <i>Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse</i> . Biotopie, Mèze (collection Prthénopé), Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 544 p. MONCORPS S., KIRCHNER F., TROUVILLIEZ J. & HAFFNER P., 2008. <i>La liste rouge des espèces menacées en France</i> . Chapitre les reptiles et amphibiens de France métropolitaine. Dossier de presse. Comité français de l'IUCN, Muséum National d'Histoire Naturelle, 7 p.	CISTUDE NATURE (coord. Matthieu BERRONEAU) 2010.- <i>Guide des amphibiens et reptiles d'Aquitaine</i> . Association Cistude Nature. 180 p.

ELEMENTS BIOLOGIQUES CONSIDERES	NIVEAU EUROPEEN	NIVEAU NATIONAL	NIVEAU LOCAL (DEPARTEMENT ET REGION)
<p>Insectes</p>	<p>V.J. Kalkman, J.-P. Boudot, R. Bernard, K.-J. Conze, G. De Knijf, E. Dyatlova, S. Ferreira, M. Jović, J. Ott, E. Riservato and G. Sahlen. 2010. European Red List of Dragonflies. Luxembourg: Publications Office of the European Union.</p>	<p>GRAND D. & BOUDOT J.P. (2007) - <i>Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg</i>. Edition Biotope, collection Parthenope. 480 p. DOMMANGET J.-L., PRIOUL B., GAJDOS A., BOUDOT J.-P., 2008. <i>Document préparatoire à une Liste Rouge des Odonates de France métropolitaine complétée par la liste des espèces à suivi prioritaire</i>. Société française d'odonatologie (Sfonat). Rapport non publié, 47 pp. MAURIN, H. & KEITH, P. Ed. 1994. <i>Inventaire de la faune menacée en France</i>. MNHN / WWF / Nathan, Paris. 176 pp. LAFRANCHIS T. 2000.- <i>Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles</i>. Biotope. Collection Parthénope. 448 p.</p> <p>CANTON DE VAUX (2008). Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>. Fiche action n°15. Service des forêts, de la faune et de la nature du Canton de Vaux</p> <p>LECLERE M. (2012). Programme Papillons menacés des zones humides en Aquitaine. Fiches de présentation des cinq espèces concernées par le programme régional 2010-2013. Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine, 1- p.</p> <p>LHONORE J. (1998). Biologie, écologie et répartition de quatre espèces de Lépidoptères Rhopalocères protégés (Lycaenidae, Satyridae) dans l'Ouest de la France. Rapport d'études de l'OPIE, vol. 2.</p> <p>MERLET F., HOUARD X. & DUPONT P. (2012). Synthèse bibliographique sur les traits de vie du damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia aurinia</i> (Rottemburg, 1775)) relatifs à ses déplacements et à ses besoins de continuités écologiques. Office pour les insectes et leur environnement & Service du patrimoine naturel du Muséum National d'Histoire Naturelle. Paris. 7 pages.</p> <p>BAILLEUX G., COUANON V., GOURVIL P-Y., SOULET D., 2017. Pré-atlas des odonates d'Aquitaine – Synthèse des connaissances 1972 – 2014. CEN Aquitaine, LPO Aquitaine. Avril 2017. 117 p.</p> <p>Gourvil P-Y., Soulet D., Couanon V., Sannier M., Drouet E., Simpson D., Van Halder I., 2016. Pré-Atlas des rhopalocères et zygènes d'Aquitaine. Synthèse des connaissances 1995 – 2015. CEN Aquitaine, LPO Aquitaine, Novembre 2016. 217p.</p>	<p>Odonates et coléoptères saproxylophages déterminants en Aquitaine</p> <p>LECLERE M. (2012). Programme Papillons menacés des zones humides en Aquitaine. Fiches de présentation des cinq espèces concernées par le programme régional 2010-2013. Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine</p>
<p>Amphibiens</p>	<p>Temple, H.J. and Cox, N.A. 2009. European Red List of Amphibians. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities</p>	<p>LESCURE J. & MASSARY de J.-C. (coords), 2012.- <i>Atlas des reptiles et amphibiens de France. Biotope, Mèze ; MNHN. 272 p.</i> ACEMAV coll., DUGUET R. & MELKI F. ed. (2003) - <i>Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg</i>. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 480 p. MONCORPS S., KIRCHNER F., TROUVILLIEZ J. & HAFFNER P., 2008. <i>La liste rouge des espèces menacées en France</i>. Chapitre les reptiles et amphibiens de France métropolitaine. Dossier de presse. Comité française de l'IUCN, Muséum National d'Histoire Naturelle, 7 p ROGEON G. & SORDELLO R. (2012). Synthèse bibliographique sur les traits de vie du Triton marbré (<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)) relatifs à ses déplacements et à ses besoins de continuités écologiques. Service du patrimoine naturel du Muséum national d'Histoire naturelle. Paris. 8 pages.</p>	<p>CISTUDE NATURE (coord. Matthieu BERRONEAU) 2010.- Guide des amphibiens et reptiles d'Aquitaine. Association Cistude Nature. 180 p.</p>

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des textes et arrêtés désignant des contraintes d'ordre réglementaire applicables sur l'aire d'étude. Il s'agit des listes de protection nationale des espèces ainsi que la directive européenne habitats faune flore.

ELEMENTS BIOLOGIQUES CONSIDERES	NIVEAU EUROPEEN	NIVEAU NATIONAL	NIVEAU REGIONAL ET/OU DEPARTEMENTAL
Habitats naturels	Annexe I et II, Directive n° 92/43/CE du 21 mai 1992, conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages	(néant)	(néant)
Flore	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 20 janvier 1982 (modifié) relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (modifié par l'arrêté du 14 décembre 2006)	Arrêté du 08 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale
Invertébrés	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection. Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.	(néant)
Reptiles- Amphibiens	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 19 novembre 2007 (modifié) fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département	(néant)

3. Contexte naturel

3.1. Situation en marge sud de la forêt landaise

La forêt landaise constitue le plus grand massif forestier d'Europe occidentale (environ 1 million d'ha boisés). Elle est drainée par un réseau hydrographique (cours d'eau et canaux) et des landes humides qui sont les supports de la biodiversité. Dax se situe sur la marge sud de ce vaste massif forestier.

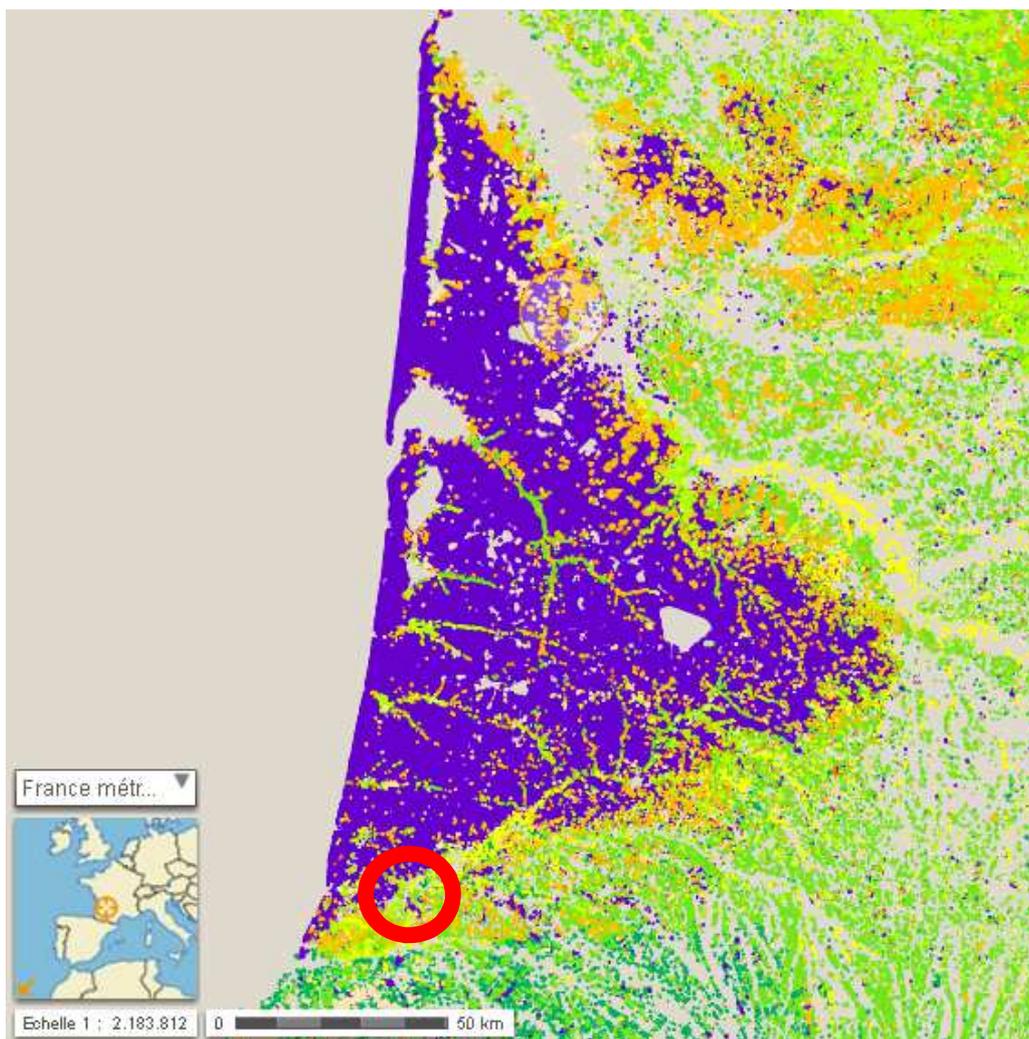


Figure 4 : Localisation du site (source : Geoportail/IFN)

3.2. Contexte géologique

Le site d'étude est plan et se place en bordure de plateau constitué d'anciennes terrasses alluviales de la glaciation du Riss, surplombant la vallée du Luy d'une vingtaine de m.



Figure 5 : extrait de la carte géologique à 1/50000

3.3. Contexte biogéographique

On se situe ici en marge de la forêt landaise sur d'anciennes terrasses alluviales constituées de graviers et galets, marquée par l'étage de végétation du Chêne pédonculé.

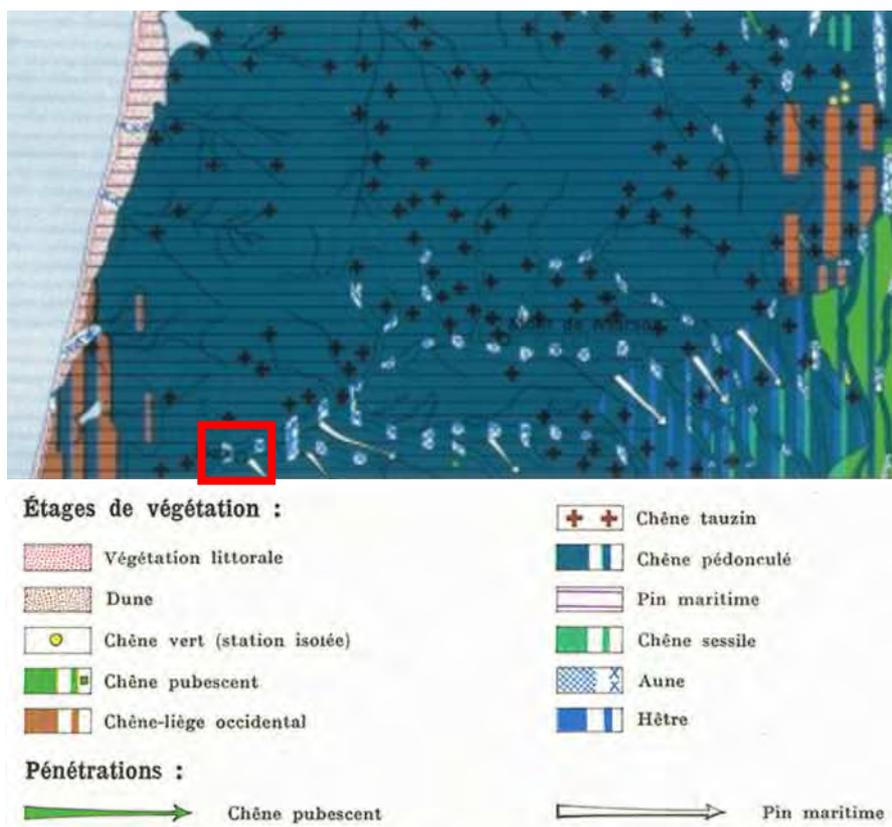


Figure 6 : extrait de la carte de la végétation de la France de Mont-de-Marsan (CNRS), à 1/200000

3.4. Inventaires et protections du patrimoine naturel : un site à l'écart des zones reconnues au titre de leur patrimoine naturel

Le site étudié se place en dehors des inventaires et protection reconnus au titre du patrimoine naturel. Les zones inventoriées les plus sont situées en contrebas du plateau et sont liées au réseau hydrographique :

- ▶ ZNIEFF de type 1 720030088 Lit mineur et berges de l'adour et des gaves réunis : Cette ZNIEFF de type I a été créée en priorité pour identifier le secteur de développement et de conservation de la mégaphorbiaie à angélique des estuaires, cette plante étant une endémique des estuaires de la façade atlantique (estuaires de la Loire, de la Charente, de la Gironde, de l'Adour et de la Nivelle). Sa présence et son maintien sont liées au balancement des marées d'où sa répartition limitée à la zone de marée dynamique sur les cours d'eau, dont l'Adour. L'Adour constitue également un corridor écologique, notamment pour les poissons amphihalins, mais peu d'entre eux s'y reproduisent. En revanche, la lamproie marine se reproduit sur le Luy, de même que la grande mulette (*Margaritifera auricularia*), moule d'eau douce devenue très rare et considérée comme en danger critique d'extinction par l'UICN. C'est pourquoi ce tronçon du Luy, affluent de l'Adour, a été intégré à cette ZNIEFF qui comprend des tronçons de cours d'eau présentant des enjeux patrimoniaux majeurs.
- ▶ ZNIEFF de type 2 720030087 L'Adour de la confluence avec la midouze à la confluence avec la Nive, tronçon des barthes:

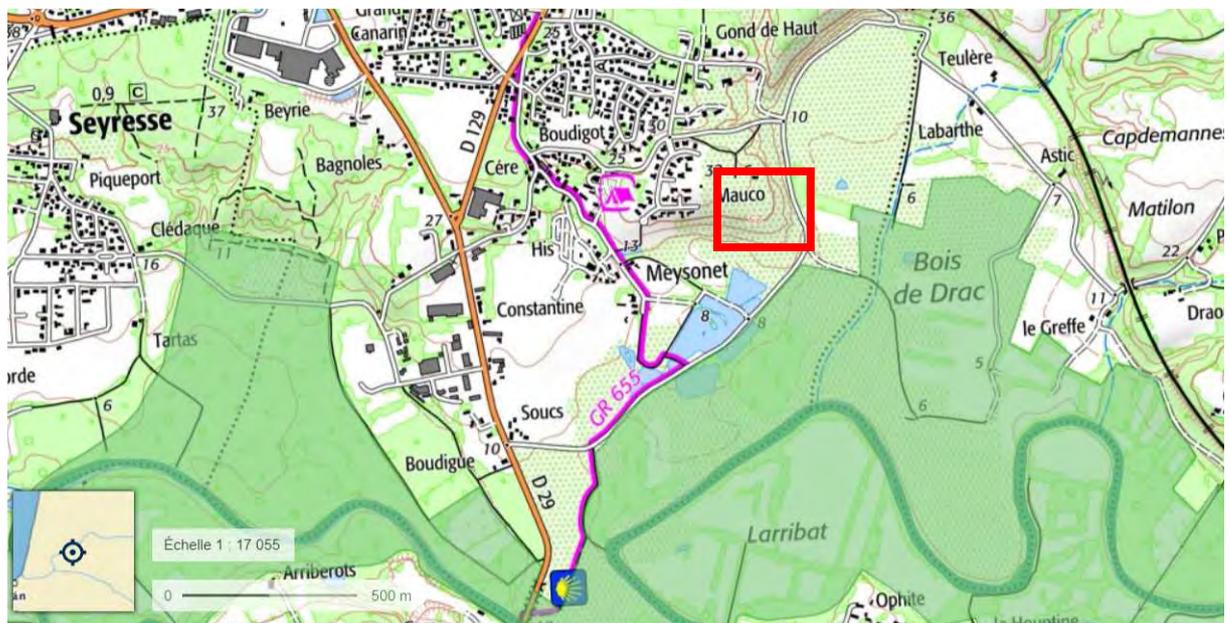


Figure 7 : ZNIEFF de type 1 (vert foncé ; 720030088 Lit mineur et berges de l'Adour et des Gaves réunis) et 2 (720030087 L'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec la Nive, tronçon des barthes)

- Site Natura 2000 des Barthes de l'Adour : Le site concerne les plaines alluviales situées de part et d'autre de l'Adour sur les 80 kms reliant Pontonx-sur-Adour à Tarnos. La plaine alluviale de son affluent, le Luy, est également comprise dans le site jusqu'à Sort en Chalosse. Ces zones inondables sont localement appelées « barthes ». D'une superficie totale de 12 000 hectares, la délimitation du site correspond au territoire couvert par la crue centenaire de 1952 sur les 40 communes concernées. Cette zone humide maillée de fossés et canaux présente des milieux naturels riches et variés allant des prairies pâturées ou fauchées aux grandes chênaies de l'Adour. Cette mosaïque de milieux abrite une faune et une flore remarquables typiques des zones humides. Les barthes subissent des inondations régulières lors des crues du fleuve. La physionomie des barthes se caractérise par la présence de terres exhausées dites "barthes hautes" près de l'Adour et de terres en cuvette au pied du coteau dites "barthes basses". Ces dernières sont les plus humides. Elles sont régulièrement inondées par : les eaux de ruissellement des coteaux, les remontées de la nappe alluviale, le débordement des canaux, le débordement de l'Adour ou du Luy. Les variations des niveaux d'eau liées au phénomène de marées sont ressenties jusqu'à la confluence du Luy. Pour mieux les exploiter, les barthes ont été largement aménagées par l'homme dès le XVIIème siècle (digues, canaux hydrauliques, ouvrages frontaux au fleuve à marées et de gestion des niveaux d'eau en interne...). Vulnérabilité : Les Barthes sont menacées par les modifications du contexte hydraulique et hydro dynamique, et celles des pratiques agricoles et forestières ainsi que par l'expansion des espèces invasives (Jussie, Ecrevisse de Louisiane)

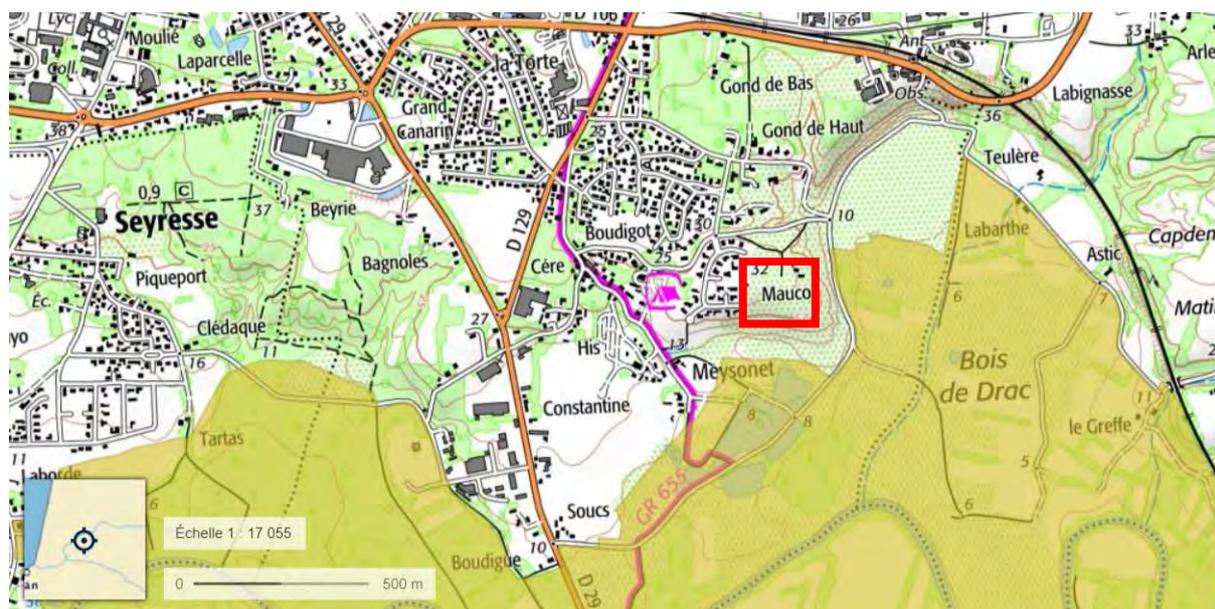


Figure 8 : Site Natura 2000 des Barthes de l'Adour

3.5. Corridors biologiques

3.5.1. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Aquitaine (SRCE)

Source : <http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique constitue un document cadre régional qui identifie et met en œuvre **la Trame Verte et Bleue (TVB)**.

La TVB est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'espaces naturels sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, c'est-à-dire assurer leur survie, en facilitant leur adaptation au changement climatique. A ce titre, elle vise à limiter la fragmentation des habitats naturels, première cause de perte de la biodiversité dans les pays industrialisés.

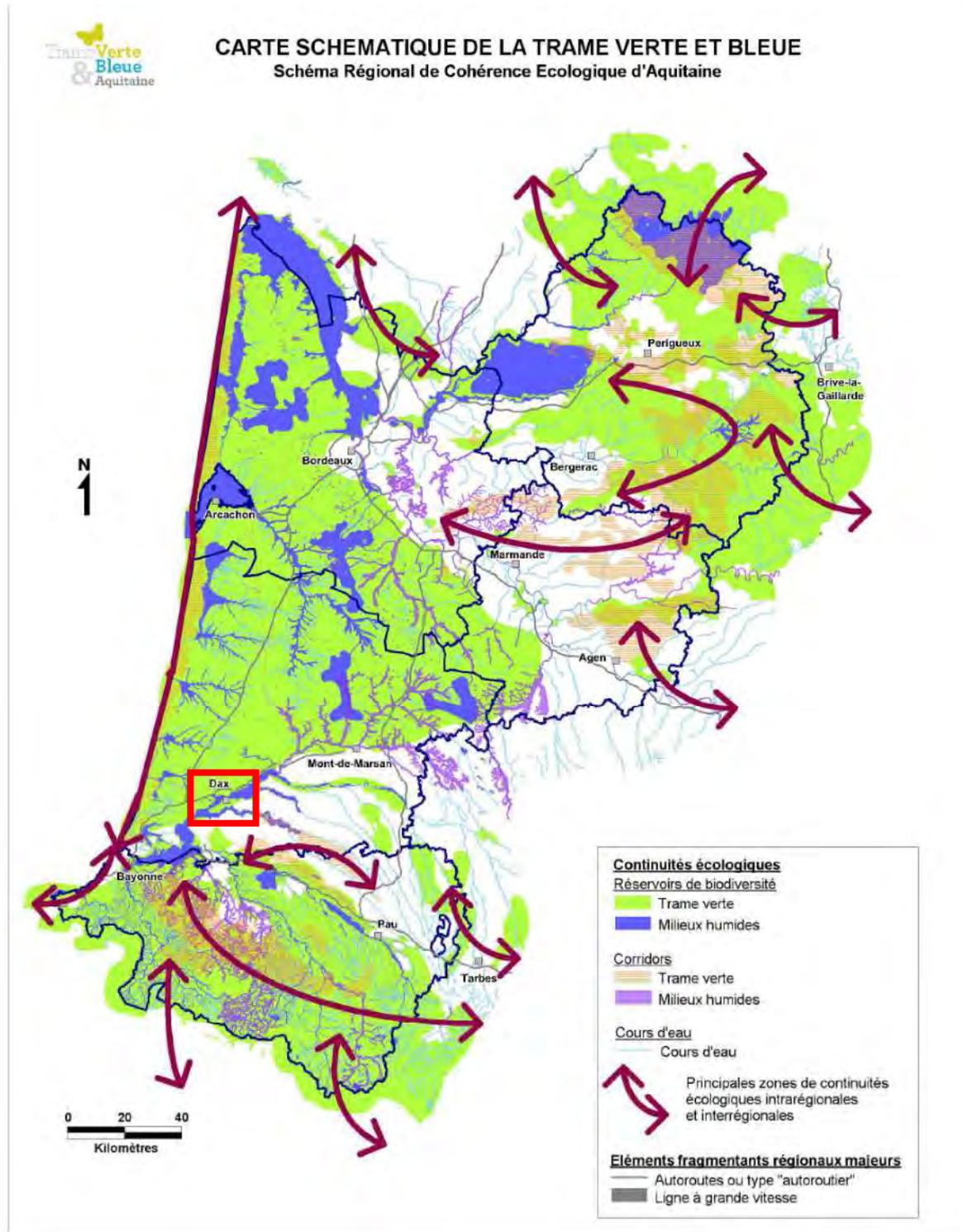
Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Aquitaine a été adopté par arrêté préfectoral du 24 décembre 2015.

Les continuités écologiques sont constituées :

- de **réservoirs de biodiversité** qui sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée ;
- de **corridors écologiques** qui permettent des connexions entre les réservoirs de biodiversité et offrent ainsi aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Les cours d'eau sont considérés comme des espaces constituant à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Le site étudié se place en dehors des réservoirs de biodiversité majeurs recensés. Le plus proche étant les plaines alluviales proche du Luy et de l'Adour. Les boisements qui bordent le plateau contribuent néanmoins à la trame boisée.



Source
Fonds cartographique ©IGN - BDCARTO®
Données Atlas cartographique du SRCE (2014)

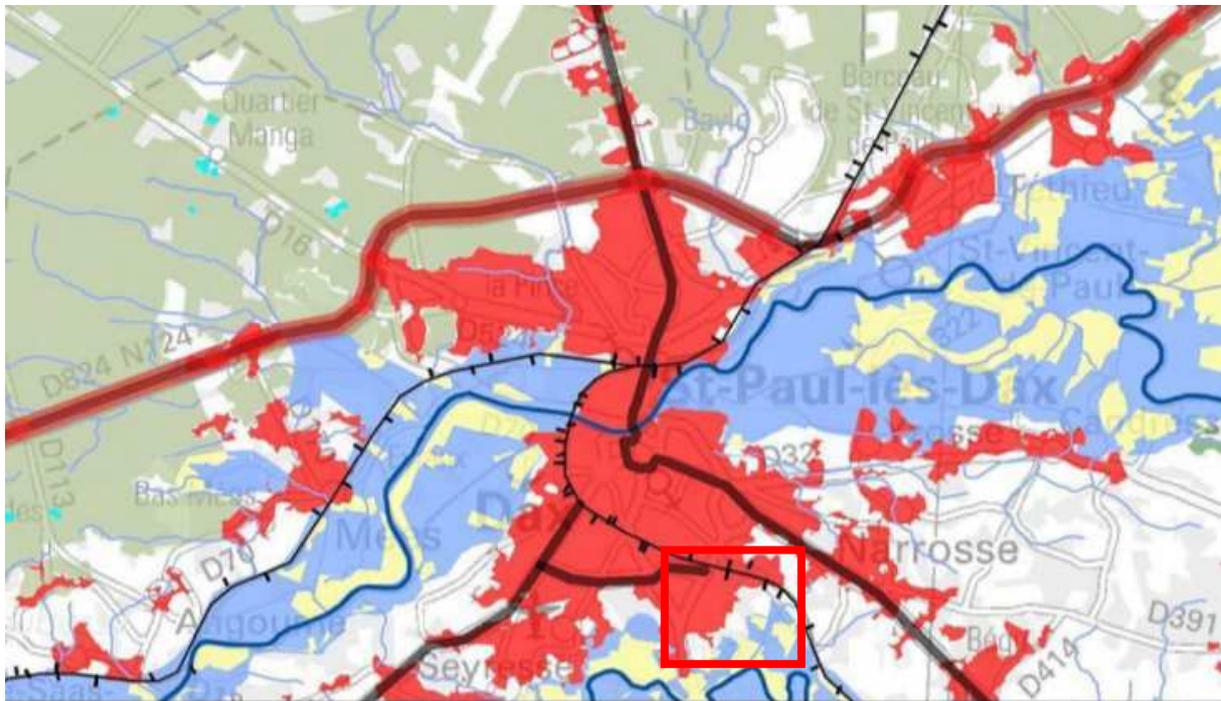
Réalisé par : DREAL Aquitaine/SPRE/OCCEGE

A noter : Cette carte ne vise pas à représenter fidèlement la Trame verte et bleue établie au 1/100.000ème. Elle vise à illustrer de manière schématique les principales composantes de la TVB (Trame verte / Trame bleue : milieux humides et cours d'eau) de son fonctionnement. Ainsi, certaines données n'apparaissent pas afin de ne pas gêner la lecture de la carte (exemple des zones urbanisées, éléments de fragmentation ne figurant pas dans cette carte schématique). De même, les contours de certains éléments comme les réservoirs de biodiversité, sont volontairement élargis. La superposition de réservoirs de la trame verte et de la trame bleue conduit à une modification de la couleur des réservoirs concernés.

Les principales zones de continuités écologiques intrarégionales et interrégionales ne comprennent pas, pour des raisons de clarté, les cours d'eau et les milieux humides qui constituent des continuités écologiques très importantes, au sein de la région et vers les régions limitrophes.

Pour avoir les informations plus détaillées au 1/100.000ème, il convient de se référer à l'atlas cartographique du SRCE (volet c) comprenant une cartographie en ligne sur le site www.pigma.org.

Figure 9 : Carte schématique de la trame verte et bleue



TRAME VERTE ET BLEUE REGIONALE

Réservoirs de biodiversité dont obligatoires

- Multi sous-trames
- Boisements de feuillus et forêts mixtes
- Boisements de conifères et milieux associés
- Systèmes bocagers
- Milieux humides
- Pelouses sèches
- Landes — Landes à caractère temporaire (tempête Klaus)
- Pelouses et prairies de piémont et d'altitude
- Plaines agricoles à enjeu de biodiversité
- Milieux côtiers : dunaires et rocheux
- Milieux rocheux d'altitude
- Enjeu spécifique chiroptères

Corridors

- Multi sous-trames
- Boisements de feuillus et forêts mixtes
- Boisements de conifères et milieux associés
- Systèmes bocagers
- Milieux humides
- Pelouses sèches
- Landes

Cours d'eau

- Cours d'eau de la Trame Bleue

ELEMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Liaisons principales et Liaisons régionales >5000v/j
- Ligne à Grande Vitesse (LGV)
- Voies ferrées électrifiées

Obstacles sur les cours d'eau de la Trame bleue

-

AUTRES ELEMENTS

- Zones urbanisées > 5 ha
- Autres cours d'eau (hors Trame bleue)
- Limites de la région
- Limites des départements

Figure 10 : extrait du SRCE Aquitaine

4. Flore et végétation

4.1. Habitats naturels

4.1.1. Physionomie

La physionomie de l'aire d'étude est marquée par :

- ▶ La dominance de fourrés plus ou moins denses de Saule roux;
- ▶ Bordés à l'est d'une chênaie sur pente ;
- ▶ Entourés d'une friche herbacée de type cultural ;
- ▶ Marquée par l'abondance de plantes exotiques : herbe des pampas *Cortaderia selloana*, Paspale *Paspalum dilatatum*.



Vue générale du site : saule roux, et herbe des pampas



Sous-bois de chêne pédonculé en bordure de plateau



Lisière herbacée en bordure sud



Lisière herbacée en bordure est



Bordure ouest, abondance de Paspalum dilatatum



Asplenium scolopendrium, fougère d'ambiance fraîche en bordure de plateau



Légende	
	Végétation herbacée de friche et coupe, avec beaucoup d'exotiques et rudérales de cultures sarclées (<i>Paspalum dilatatum</i>, <i>Echinochloa crus-galli</i>, <i>Setaria</i>) (code CORINE Biotopes CB : 87 x 37.2)
	Fourré de saule roux (code CORINE Biotopes CB : 31.8)
	Boisement feuillu de pente (<i>chêne pédonculé</i>, <i>robinier</i>) (code CORINE Biotopes CB : 41.2 x 83.324)
	Habitat pavillonnaire et jardins associés (code CORINE Biotopes CB : 86.2)

Figure 11 : carte de végétation

Exemple de relevé de végétation au niveau de la végétation de friche et coupe (partie nord du périmètre du projet) (100m², 80% de recouvrement, 40cm de hauteur)

NOM SCIENTIFIQUE	HABITAT OPTIMAL	Plantes de Zones Humides	Indice de recouvrement
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam.	prairies hygrophiles, subtropicales	x	3 / 25-50%
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.	prairies hygrophiles pâturées, médioeuropéennes, thermophiles	x	2 / 5-25%
<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern.	prairies européennes, hygrophiles	x	+ / ponctuel
<i>Carex remota</i> L.	sources acidophiles, sciaphiles	x	+ / ponctuel
<i>Juncus effusus</i> L.	prés tourbeux médioeuropéens, acidophiles, atlantiques	x	+ / ponctuel
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	prairies hygrophiles pâturées, médioeuropéennes, psychrophiles, basophiles	x	+ / ponctuel
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.	mégaphorbiaies de clairières médioeuropéennes, mésohydriques à mésohygrophiles, mésoeutrophiles		2 / 5-25%
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv.	friches annuelles hygrophiles eutrophiles pionnières, eurasiatiques		2 / 5-25%
<i>Setaria parviflora</i> (Poir.) Kerguélen	annuelles commensales des cultures acidophiles, mésohydriques, thermophiles		2 / 5-25%
<i>Holcus lanatus</i> L.	prairies européennes		1 / -5%
<i>Lotus corniculatus</i> L.	pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques		1 / -5%
<i>Rubus</i> sp.			1 / -5%
<i>Centaurea decipiens</i> Thuill.	pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques		+ / ponctuel
<i>Picris hieracioides</i> L.	friches vivaces xérophiles, médioeuropéennes		+ / ponctuel
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	friches et lisières vivaces médioeuropéennes, eutrophiles, mésohydriques à mésohygrophiles		+ / ponctuel
<i>Trifolium repens</i> L.	prairies médioeuropéennes, mésohydriques, pâturées		+ / ponctuel

Exemple de relevé dans une saulaie (100m², 100% de recouvrement, 3 m de hauteur)

NOM SCIENTIFIQUE	HABITAT OPTIMAL	Plantes de Zones Humides	Indice de recouvrement
<i>Salix atrocinerea</i> Brot.	bois caducifoliés médioeuropéens, acidophiles, oligotrophiles	x	4 / 50-75%
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam.	prairies hygrophiles, subtropicales	x	+ / ponctuel
<i>Rubus</i> sp.			3 / 25-50%
<i>Hypericum perforatum</i> L.	friches vivaces xérophiles, médioeuropéennes		2 / 5-25%
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.	mégaphorbiaies de clairières médioeuropéennes, mésohydriques à mésohygrophiles, mésoeutrophiles		2 / 5-25%
<i>Holcus lanatus</i> L.	prairies européennes		+ / ponctuel
<i>Hypericum perforatum</i> L.	friches vivaces xérophiles, médioeuropéennes		+ / ponctuel
<i>Lonicera japonica</i> Thunb. ex Murray	fouffrés arbustifs médioeuropéens, planitiaires-montagnards, méso à eutrophiles		+ / ponctuel
<i>Quercus robur</i> L.	bois caducifoliés médioeuropéens		+ / ponctuel
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	bois caducifoliés médioeuropéens, planitiaires-collinéens, eutrophiles		+ / ponctuel

Exemple de relevé de végétation qualitatif dans le boisement à l'est

NOM SCIENTIFIQUE	HABITAT OPTIMAL
<i>Ajuga reptans</i> L.	prairies médioeuropéennes, mésohydriques, pâturées
<i>Asplenium scolopendrium</i> L.	parois européennes, basophiles, sciaphiles, médioeuropéennes
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.	ourlets internes médioeuropéens, eutrophiles, mésohydriques
<i>Carex pendula</i> Huds.	lisières et clairières vivaces médioeuropéennes, eutrophiles, mésohygrophiles
<i>Castanea sativa</i> Mill.	bois caducifoliés médioeuropéens, acidophiles, oligotrophiles
<i>Circaea lutetiana</i> L.	lisières et clairières vivaces médioeuropéennes, eutrophiles, mésohygrophiles
<i>Corylus avellana</i> L.	fouffrés arbustifs médioeuropéens, planitaires-montagnards, méso à eutrophiles
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	fouffrés arbustifs médioeuropéens, planitaires-montagnards, méso à eutrophiles
<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin	fouffrés arbustifs médioeuropéens, planitaires-collinéens, thermophiles
<i>Geum urbanum</i> L.	friches et lisières vivaces médioeuropéennes, eutrophiles, mésohydriques
<i>Glechoma hederacea</i> L.	friches et lisières vivaces médioeuropéennes, eutrophiles, mésohydriques
<i>Hedera helix</i> L.	lianes grimpantes sur parois et arbres
<i>Ilex aquifolium</i> L.	bois caducifoliés médioeuropéens, acidophiles, oligotrophiles, psychrophiles
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn.	sous-bois herbacés acidophiles, planitaires-collinéens, subatlantiques, mésothermes
<i>Primula</i> sp.	ourlets externes acidophiles médioeuropéens, atlantiques, planitaires-collinéens
<i>Prunus avium</i> (L.) L.	bois caducifoliés médioeuropéens, planitaires-collinéens
<i>Prunus spinosa</i> L.	fouffrés arbustifs médioeuropéens, planitaires-montagnards, méso à eutrophiles
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	mégaphorbiaies de clairières acidophiles, médioeuropéennes, mésohydriques à mésohygrophiles
<i>Quercus robur</i> L.	bois caducifoliés médioeuropéens
<i>Quercus rubra</i> L.	bois caducifoliés médioeuropéens
<i>Rubus</i> sp.	
<i>Ruscus aculeatus</i> L.	chaméphytaies sciaphiles de sous-bois forestier thermophile, méditerranéo-atlantiques
<i>Salix atrocinerea</i> Brot.	bois caducifoliés médioeuropéens, acidophiles, oligotrophiles
<i>Urtica dioica</i> L.	friches et lisières vivaces médioeuropéennes, eutrophiles, mésohydriques à mésohygrophiles
<i>Populus tremula</i> L.	bois caducifoliés médioeuropéens, planitaires-collinéens, acidoclines

4.2. Intérêt patrimoniale de la flore et de la végétation

Le site ne recèle pas d'habitat d'intérêt communautaire.

Aucune plante remarquable n'a été rencontrée (voir liste en annexe).

Les espèces exotiques sont bien représentées dans l'aire d'étude. On trouve notamment : *Paspalum dilatatum*, *Robinia pseudoacacia*, *Lonicera japonica*, *Potentilla indica* *Cyperus eragrostis*,...



Figure 12 : Chèvrefeuille *Lonicera japonica*, en lisière, et *Potentilla indica*, herbe des pampas

5. Eléments faunistiques

5.1. Avifaune

5.1.1. Liste des espèces rencontrées

Les oiseaux listés dans le tableau ci-dessous sont ceux rencontrés et entendus dans la zone élargie de l'air d'étude. Le statut de nicheur probable est noté pour les espèces vues en août, largement répandues dans la région, et pour lesquels le site étudié présente des habitats favorables à la reproduction..

Il s'agit d'espèce courante, dont beau coup sont protégées. On notera également la présence d'une espèce introduite, le Léiothrix jaune, ou Rossignol du Japon (2 individus dans les fourrés en bordure est du projet).

Nom français	Nom scientifique	Statut sur site	annexe 1 Directive Oiseaux	Protégée en France	Liste Rouge nicheurs France	STOC fr 2001-2015	Det Nicheurs Aquitaine
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Nicheur probable		X		déclin modéré (-25%)	
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Nicheur probable		X	NT	déclin modéré (-26%)	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Nicheur probable		X		déclin modéré (-8%)	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Nicheur probable				déclin modéré (-4%)	
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Nicheur probable				augmentation modéré (+14%)	
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Nicheur possible		X	NT	déclin modéré (-19%)	
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Migrateur		X	VU	stable	X
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Nicheur probable		X		stable	
Léiothrix jaune	<i>Leiothrix lutea</i>	Nicheur probable					
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Nicheur probable		X		déclin modéré (-19%)	
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Nicheur probable		X		stable	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Nicheur probable		X		stable	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Nicheur probable		X		augmentation modéré (+9%)	
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Nicheur probable		X		déclin modéré (-6%)	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Nicheur probable				augmentation modérée (+47%)	

Nom français	Nom scientifique	Statut sur site	annexe 1 Directive Oiseaux	Protégée en France	Liste Rouge nicheurs France	STOC fr 2001-2015	Det Nicheurs Aquitaine
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Migrateur		X	NT	déclin modéré (-31%)	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Nicheur probable		X		déclin modéré (-15%)	
Roitelet triple-bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	Nicheur probable		X		augmentation modérée (+22%)	
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Nicheur probable		X		stable	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Nicheur probable		X		stable	

Directive européenne Oiseaux (2009/147/CE)

Espèce protégée en France (29/10/2009)

Listes Rouges (UICN-MNHN-LPO-SEOF-ONCFS, 2016)

STOC FR – 2001-2011

An1

art.3

CR

EN

VU

NT

espèces vulnérables, rares ou menacées de disparition pouvant bénéficier de mesures de protections spéciales de leurs habitats (mise en place de ZPS)

sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des nids, des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce
En Danger Critique d'Extinction

En Danger

Vulnérable

Quasi-menacée

Suivi temporel des oiseaux communs (mnhn.fr/vigie-nature, 2012)

5.1.2. Les cortèges

On peut regrouper les espèces rencontrées en différents cortèges (espèces nicheuses) :

- ▶ Cortège d'oiseaux forestiers avec arbres : Sittelle torchepot, Pic épeiche, Grimpereau des jardins par exemple ;
- ▶ Cortège d'oiseaux des fourrés, buissons bas : Accenteur mouchet, Troglodyte mignon, Pouillot véloce, Mésange à longue queue par exemple, également le Rossignol du Japon (cf. photographie ci-contre).



5.2. Mammifères

Peu d'espèces ont été observées. L'Ecureuil roux est protégées en France. La clairière n'est pas favorable à la présence de gîte arboricole de chauves-souris. Il s'agit en revanche probablement d'une zone de chasse. Le boisement en bordure est plus favorable à la présence de gîte arboricole, mais aucun indice en ce sens n'a été relevé (pas de trou de pic ou décollement d'écorce notable en particulier).

Nom français	Nom latin	an2 dir habitats	an4 dir habitats	protégée France	Liste rouge France	Dét Aquitaine
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>					
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>			X		
Rat des moissons	<i>Micromys minutus</i>					

Tableau 1 : liste de mammifères notés sur le site

Directive européenne Habitats (1992/43/CE)

An2

espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire dont la protection peut nécessiter la désignation de ZSC espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national

An4

Espèce protégée en France (23/04/2007)

art.2

sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce



Nid d'été de Rat des moisson dans les fourrés, et Ecureuil roux dans le boisement à l'est (Mauco, août 2018)

5.3. Amphibiens-reptiles

Le périmètre étudié ne possède pas de zone en eau susceptible de constituer une zone de reproduction pour les amphibiens.

Concernant les reptiles, seul le Lézard des murailles a été noté à cinq endroits en lisière.

Nom commun	Nom scientifique	an2 Dir habitats	an4 dir habitats	Protégée France	Liste rouge France	PNA	Dét Aquitaine
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>		X	art.2			

Tableau 2 : liste de reptiles notés sur le site

Directive européenne Habitats
(1992/43/CE)

An2 espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire dont la protection peut nécessiter la désignation de ZSC

An4 espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national
art.2 sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce
art.3 sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs

Espèce protégée en France
(19/11/2007)

art.3 sont interdit la mutilation, la détention, la naturalisation et le commerce de l'espèce (protection partielle)
art.5

Liste Rouge (UICN-MNHN-SHF,
2015)

CR En Danger Critique d'Extinction

EN En Danger

VU Vulnérable

NT Quasi-menacée

Plan National d'Action (MEDDE,
2014)

Espèce faisant (ou ayant fait l'objet) d'un plan national d'action en raison de son statut de conservation défavorable./ Période couverte . (EP)= nouveau plan en préparation



Lézard des murailles, Mauco, août 2018

5.4. Invertébrés : des espèces courantes, des orthoptères plus localisés

► Orthoptères

Les orthoptères suivants ont été observés sur l'aire d'étude élargie. La Decticelle Aquitaine est présente en France dans l'extrême sud-ouest.

Nom français	nom latin	an2 dir habitats	an4 dir habitats	protégée France	Liste Rouge France	AQUITA INE
Aïolope automnale	<i>Aiolopus strepens</i>				4	4
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula nitidula</i>				4	4
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus parallelus</i>				4	4
Criquet des Roseaux	<i>Mecostethus parapleurus parapleurus</i>				4	3
Criquet duettiste	<i>Gomphocerippus brunneus brunneus</i>				4	4
Criquet mélodieux	<i>Gomphocerippus biguttulus biguttulus</i>				4	4
Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>				4	4
Decticelle aquitaine	<i>Zeuneriana abbreviata</i>				4	4

*Priorité 4 : espèce non menacée en l'état actuel des connaissances ; Priorité 3 : espèce menacée à surveiller ; Priorité 2 : espèce fortement menacée d'extinction



Decticelle aquitaine dans les fourrés, et Criquet des roseaux en lisière, Mauco, août 2018

► **Papillons diurnes**

Aucun papillon protégé n'a été observé. Seules les espèces suivantes ont été notées.

Nom vernaculaire	nom latin	an2 dir habitats	an4 dir habitats	protégée France	Liste Rouge France
Amarylis	<i>Pyronia tithonus</i>				
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>				
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>				
Azuré du trèfle	<i>Cupido argiades</i>				
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>				
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>				
Souci	<i>Colias crocea</i>				
Tabac d'France	<i>Argynnis paphia</i>				
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>				



Azuré du trèfle et carte géographique, Mauco, août 2018

► **Odonates** : le site ne possède pas de zone de reproduction des odonates. Les individus observés utilisent les lisières notamment comme zones de chasse.

nom français	nom latin	an2 dir habitats	an4 dir habitats	protégée France	Liste Rouge France	PNA	Liste Rouge Aquitaine	Dét Aquitaine
Libellule écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>							
Orthétrum bleissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>							
Sympétrum	<i>Sympetrum sp.</i>							

► **Coléoptères saproxylophages** : aucun indice de présence de Grand Capricorne ou Lucane cerf-volant n'a été relevé. Ce dernier est possible dans le boisement à l'est.

6. Synthèse des enjeux de milieux naturels

Les enjeux relevés sont les suivants :

- ▶ **Flore-végétation** Le caractère humide de la végétation n'est pas avéré. La flore est banale avec beaucoup d'espèces exotiques. L'habitat le plus intéressant est le boisement à l'est, caractéristique. Il possède de plus le plus fort potentiel pour la faune sauvage
- ▶ **Avifaune** Passereaux courants forestiers protégés. Capacité d'accueil la plus forte dans la futaie de chêne.
Présence de l'espèce introduite Léiothrix jaune ou Rossignol du Japon
- ▶ **Mammifères** Zones de chasse de chiroptères probable. Pas de gîte repéré. Présence de l'Ecureuil roux.
- ▶ **Amphibiens-reptiles** Pas de site potentiel de reproduction d'amphibien noté dans le site d'étude.
Présence du courant Lézard des murailles
- ▶ **Invertébrés** Papillons diurnes courants notés
Orthoptères courants dont la Decticelle aquitaine, localisée en France

Le boisement de chênes à l'est dans la parcelle apparaît comme le milieu présentant le plus d'enjeux et d'intérêt écologique. Le programme d'aménagement prévoit donc d'éviter complètement ce boisement qui ne sera donc pas impacté par les travaux.

Annexe

Liste des plantes supérieures rencontrées en août 2018

NOM SCIENTIFIQUE	HABITAT OPTIMAL	Plantes de Zones Humides
<i>Agrostis capillaris</i> L.	pelouses vivaces des lithosols compacts (dalles) et mobiles (sables), acidophiles, médioeuropéennes, planitiales-collinéennes	
<i>Ajuga reptans</i> L.	prairies médioeuropéennes, mésohydriques, pâturées	
<i>Asplenium scolopendrium</i> L.	parois européennes, basophiles, sciaphiles, médioeuropéennes	
<i>Bidens frondosa</i> L.	friches annuelles hygrophiles eutrophiles pionnières, eurasiatiques	x
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.	ourlets internes médioeuropéens, eutrophiles, mésohydriques	
<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuff.) Nendtv. Ex A.Kern.	prairies européennes, hygrophiles	x
<i>Carex hirta</i> L.	prairies européennes, hygrophiles	
<i>Carex pendula</i> Huds.	Lisières et clairières vivaces médioeuropéennes, eutrophiles, mésohygrophiles	x
<i>Carex remota</i> L.	sources acidophiles, sciaphiles	x
<i>Castanea sativa</i> Mill.	Bois caducifoliés médioeuropéens, acidophiles, oligotrophiles	
<i>Centaurea decipiens</i> Thuill.	Pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques	
<i>Circaea lutetiana</i> L.	lisières et clairières vivaces médioeuropéennes, eutrophiles, mésohygrophiles	
<i>Cortaderia seloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.	Mégaphorbiaies de clairières médioeuropéennes, mésohydriques à mésohygrophiles, mésoeutrophiles	
<i>Corylus avellana</i> L.	fouffrés arbustifs médioeuropéens, planitiales-montagnards, méso à eutrophiles	
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Fouffrés arbustifs médioeuropéens, planitiales-montagnards, méso à eutrophiles	
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam.	Prairies hygrophiles, subtropicales	x
<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin	fouffrés arbustifs médioeuropéens, planitiales-collinéens, thermophiles	
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv.	friches annuelles hygrophiles eutrophiles pionnières, eurasiatiques	
<i>Epilobium obscurum</i> Schreb.	Sources laurasiennes acidophiles	x
<i>Erigeron canadensis</i> L.	friches annuelles médioeuropéennes, subnitrophiles à nitrophiles	
<i>Fragaria vesca</i> L.	ourlets basophiles médioeuropéens mésohydriques, des clairières	
<i>Geum urbanum</i> L.	friches et lisières vivaces médioeuropéennes, eutrophiles, mésohydriques	

NOM SCIENTIFIQUE	HABITAT OPTIMAL	Plantes de Zones Humides
<i>Glechoma hederacea</i> L.	friches et lisières vivaces médioeuropéennes, eutrophiles, mésohydriques	
<i>Hedera helix</i> L.	lianes grimpantes sur parois et arbres	
<i>Holcus lanatus</i> L.	prairies européennes	
<i>Hypericum perforatum</i> L.	friches vivaces xérophiiles, médioeuropéennes	
<i>Hypericum tetrapterum</i> Fr.	mégaphorbiaies planitiales-collinéennes, mésotrophiles	x
<i>Ilex aquifolium</i> L.	bois caducifoliés médioeuropéens, acidophiles, oligotrophiles, psychrophiles	
<i>Juncus bufonius</i> L.	tonsures hygrophiles à hydrophiles, européennes	x
<i>Juncus effusus</i> L.	prés tourbeux médioeuropéens, acidophiles, atlantiques	x
<i>Lamium maculatum</i> (L.) L.	ourlets externes médioeuropéens, eutrophiles, mésohydriques	
<i>Lonicera japonica</i> Thunb. Ex Murray	fourrés arbustifs médioeuropéens, planitiales-montagnards, méso à eutrophiles	
<i>Lotus corniculatus</i> L.	pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques	
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.	Prairies hygrophiles pâturées, médioeuropéennes, thermophiles	x
<i>Persicaria hydropiper</i> (L.) Spach	friches annuelles hygrophiles eutrophiles pionnières, vasicoles	x
<i>Persicaria maculosa</i> Gray	friches annuelles hygrophiles eutrophiles pionnières, eurasiatiques	x
<i>Picris hieracioides</i> L.	friches vivaces xérophiiles, médioeuropéennes	
<i>Poa trivialis</i> L.	prairies européennes	
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn.	Sous-bois herbacés acidophiles, planitiales-collinéens, subatlantiques, mésothermes	
<i>Populus tremula</i> L.	bois caducifoliés médioeuropéens, planitiales-collinéens, acidoclines	
<i>Potentilla indica</i> (Andrews) F.T.Wolf	friches et lisières vivaces médioeuropéennes, eutrophiles, mésohydriques	
<i>Primula vulgaris</i> Huds.	Ourlets externes acidophiles médioeuropéens, atlantiques, planitiales-collinéens	
<i>Prunus avium</i> (L.) L.	bois caducifoliés médioeuropéens, planitiales-collinéens	
<i>Prunus spinosa</i> L.	fourrés arbustifs médioeuropéens, planitiales-montagnards, méso à eutrophiles	
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	mégaphorbiaies de clarières acidophiles, médioeuropéennes, mésohydriques à mésohygrophiles	
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Prairies hygrophiles pâturées, médioeuropéennes, psychrophiles, basophiles	x

<i>NOM SCIENTIFIQUE</i>	<i>HABITAT OPTIMAL</i>	<i>Plantes de Zones Humides</i>
<i>Quercus robur L.</i>	bois caducifoliés médioeuropéens	
<i>Quercus rubra L.</i>	bois caducifoliés médioeuropéens	
<i>Ranunculus repens L.</i>	prairies européennes, hygrophiles	
<i>Robinia pseudoacacia L.</i>	bois caducifoliés médioeuropéens, planitiaux-collinéens, eutrophiles	
<i>Rosa arvensis Huds.</i>	fourrés arbustifs médioeuropéens, planitiaux-montagnards, méso à eutrophiles	
<i>Rubus sp.</i>		
<i>Rumex crispus L.</i>	prairies européennes, hygrophiles	
<i>Rumex obtusifolius L.</i>	friches et lisières vivaces médioeuropéennes, eutrophiles, mésohydriques à mésohygrophiles	
<i>Ruscus aculeatus L.</i>	chaméphytaies sciaphiles de sous-bois forestier thermophile, méditerranéo-atlantiques	
<i>Salix atrocinerea Brot.</i>	bois caducifoliés médioeuropéens, acidophiles, oligotrophiles	x
<i>Scrophularia auriculata L.</i>	mégaphorbiaies planitiaux-collinéennes, mésotrophiles	x
<i>Setaria parviflora (Poir.) Kerguelen</i>	annuelles commensales des cultures acidophiles, mésohydriques, thermophiles	
<i>Sonchus asper (L.) Hill</i>	annuelles commensales des cultures sarclées basophiles, médioeuropéennes, mésothermes	
<i>Trifolium repens L.</i>	prairies médioeuropéennes, mésohydriques, pâturées	
<i>Urtica dioica L.</i>	friches et lisières vivaces médioeuropéennes, eutrophiles, mésohydriques à mésohygrophiles	

Table des figures

Figure 1 : localisation du projet	4
Figure 2 : Emprise de l’investigation naturaliste	5
Figure 3 : périodes propices aux inventaires selon les groupes d’espèces, et intervention SCE août 2018	6
Figure 4 : Localisation du site (source : Geoportail/IFN)	10
Figure 5 : extrait de la carte géologique à 1/50000	11
Figure 6 : extrait de la carte de la végétation de la France de Mont-de-Marsan (CNRS), à 1/200000	12
Figure 7 : ZNIEFF de type 1 (vert foncé ; 720030088 Lit mineur et berges de l’Adour et des Gaves réunis) et 2 (720030087 L’Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec la Nive, tronçon des barthes)	13
Figure 8 : Site Natura 2000 des Barthes de l’Adour	14
Figure 9 : Carte schématique de la trame verte et bleue	16
Figure 10 : extrait du SRCE Aquitaine	17
Figure 11 : carte de végétation	19
Figure 12 : Chèvrefeuille <i>Lonicera japonica</i>, en lisière, et <i>Potentilla indica</i>, herbe des pampas	24

Table des tableaux

Tableau 1 : liste de mammifères notés sur le site 27

Tableau 2 : liste de reptiles notés sur le site 28



www.sce.fr

GRUPE KERAN

CHAPITRE I - DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE 1AU/UC

La zone 1AU/UC est un secteur (en général non ou insuffisamment équipée), destiné à l'urbanisation future à dominante d'habitat, à court ou moyen terme.

Cette zone comporte un secteur :

- le secteur 1AU/UC et :
 - un sous secteur 1AU/UCxc soumis aux nuisances de bruit de l'aérodrome.
 - un sous secteur 1AU/UCxd soumis aux nuisances de bruit de l'aérodrome.

ARTICLE 1AU/UC-1 **OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES**

Sont applicables les dispositions de l'article UC-1, sauf prescriptions prévues à l'article 1AU/UC-2.

Dans la zone de risques pyrotechniques Z3 à Z5 :

- Les établissements recevant du public ainsi que les infrastructures dont la mise hors service prolongée en cas d'accident pyrotechnique serait dommageable pour la collectivité (installations non enterrées d'alimentation ou de distribution d'eau, d'énergie telles que réseaux électriques sous haute et moyenne tension, réservoirs et conduites de produits inflammables, ensembles de production et de transmission d'énergie pneumatique, etc.) en zones Z1 à Z4 ;
- Les lieux de grands rassemblements ponctuels de personnes, les agglomérations denses, les immeubles de grande hauteur et les lieux de séjour de personnes vulnérables sont interdits en zones Z1 à Z5 ;
- Les structures particulièrement sensibles à la surpression, telles qu'immeubles de grande hauteur ou formant mur rideau, en zone Z1 à Z5 ;
- Toute nouvelle construction dans les territoires exposés à des effets significatifs et létaux en zones Z1 à Z3.

ARTICLE 1AU/UC-2

OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL SOUMISES A DES CONDITIONS PARTICULIERES

- 1-** Les opérations d'aménagement (lotissements, groupes d'habitations) compatibles avec les principes d'aménagement de la zone définis dans les Orientations d'Aménagement, lorsqu'elles existent.

Dès lors que les conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- Elles ne compromettent pas l'urbanisation du reste de la zone
- Les voies doivent être réalisées en compatibilité avec les orientations d'aménagement

Les occupations et utilisations du sol admises sont celles résultant de l'application des articles UC-1 et UC-2.

- 2-** La transformation, l'adjonction d'annexes et l'agrandissement des constructions existantes à condition que le projet ne conduise pas à un accroissement de plus de 50 % de la surface de plancher existante avant l'approbation du PLU.

- 3-** Dans les secteurs de mixité sociale repérés au plan de zonage, pour toute opération ou aménagement générant au moins 10 logements et/ou 900 m² de surface de plancher habitat, la part de cette surface de plancher destinée à du logement locatif conventionné doit être supérieure ou égale à 30 %.

- 4-** Dans les secteurs soumis à des risques naturels, technologiques ou à des nuisances sonores liées à l'aérodrome de Dax-Seyresse, délimités au plan de zonage ou en annexe du PLU, les occupations et utilisations du sol peuvent être interdites conformément à la réglementation en vigueur afin de protéger les biens et les personnes contre ces risques.

- Dans le sous secteur 1AU/UCxc sont autorisées :

- Les constructions individuelles non groupées si ce secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par des équipements publics et si elles n'entraînent qu'un faible accroissement de la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances.
- Les opérations de reconstruction si elles sont rendues nécessaires par une opération de démolition en zone b dès lors qu'elles n'entraînent pas d'accroissement de la population exposée aux nuisances, que les normes d'isolation phonique fixées par l'autorité administrative sont respectées et que le coût d'isolation est à la charge exclusive du constructeur.
- la rénovation, la réhabilitation, l'amélioration, l'extension mesurée ou la reconstruction des constructions existantes, sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances.

- Dans le sous secteur 1AU/UCxd sont autorisées toutes constructions sous réserve d'une isolation acoustique des bâtiments et d'une information des futurs occupants.

- 5-** Dans les secteurs soumis à inondation délimités au document graphique, les autorisations ou occupations des sols peuvent être accordées sous réserve du respect du règlement du PPRI.

6- Dans la zone de risques pyrotechniques Z3 à Z5 :

- Dans les zones exposées à des effets létaux (Z3), les installations industrielles directement en lien avec l'activité à l'origine des risques, les aménagements et les extensions d'installations existantes ou les nouvelles installations classées soumises à autorisation compatibles avec cet environnement (notamment au regard des effets dominos et de la gestion des situations d'urgence). La construction d'infrastructure de transport peut être autorisée uniquement pour les fonctions de desserte de la zone industrielle. En tout état de cause, le nombre de constructions dans la zone est limité par le nombre de personnes qui se trouverait exposées à ces effets et qui doit rester inférieur à 20 personnes ;
- Dans les zones exposées à des effets irréversibles (Z4), l'aménagement ou l'extension de constructions existantes sont possibles. Par ailleurs, l'autorisation de nouvelles constructions est possible sous réserve de ne pas augmenter la population exposée à ces effets irréversibles. Les changements de destination doivent être réglementés dans le même cadre. En tout état de cause, le nombre de personnes exposées à l'extérieur de l'établissement doit rester inférieur à 100 personnes ;
- L'autorisation de nouvelles constructions est la règle dans les zones exposées à des effets indirects (Z5) sous réserve que le nombre de personnes exposées à l'extérieur de l'établissement reste égal à 2 000 personnes au plus. Dans cette zone, les effets de surpression peuvent aller jusqu'à 50 mbar. Toutes nouvelles constructions doivent être adaptées à un effet de surpression pouvant aller jusqu'à 50 mbar.

ARTICLE 1AU/UC-3 ACCES ET VOIRIE

Les prescriptions applicables sont celles de la zone UC.

ARTICLE 1AU/UC-4 DESSERTE PAR LES RESEAUX

Les prescriptions applicables sont celles de la zone UC.

ARTICLE 1AU/UC-5 CARACTERISTIQUES DES TERRAINS

Les prescriptions applicables sont celles de la zone UC.

ARTICLE 1AU/UC-6 IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES

Les prescriptions applicables sont celles de la zone UC.

ARTICLE 1AU/UC-7
**IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS
PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES**

Les prescriptions applicables sont celles de la zone UC.

ARTICLE 1AU/UC-8
**IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS
LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES**

Les prescriptions applicables sont celles de la zone UC.

ARTICLE 1AU/UC-9
EMPRISE AU SOL

Les prescriptions applicables sont celles de la zone UC.

ARTICLE 1AU/UC-10
HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS

Les prescriptions applicables sont celles de la zone UC.

ARTICLE 1AU/UC-11
ASPECT EXTERIEUR

Toute construction, restauration, agrandissement, adjonction d'immeubles doit être adaptée au caractère et à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, ainsi qu'aux paysages naturels ou urbains.

La hauteur des clôtures ne devra pas excéder 1,80 mètre.

ARTICLE 1AU/UC-12
STATIONNEMENT

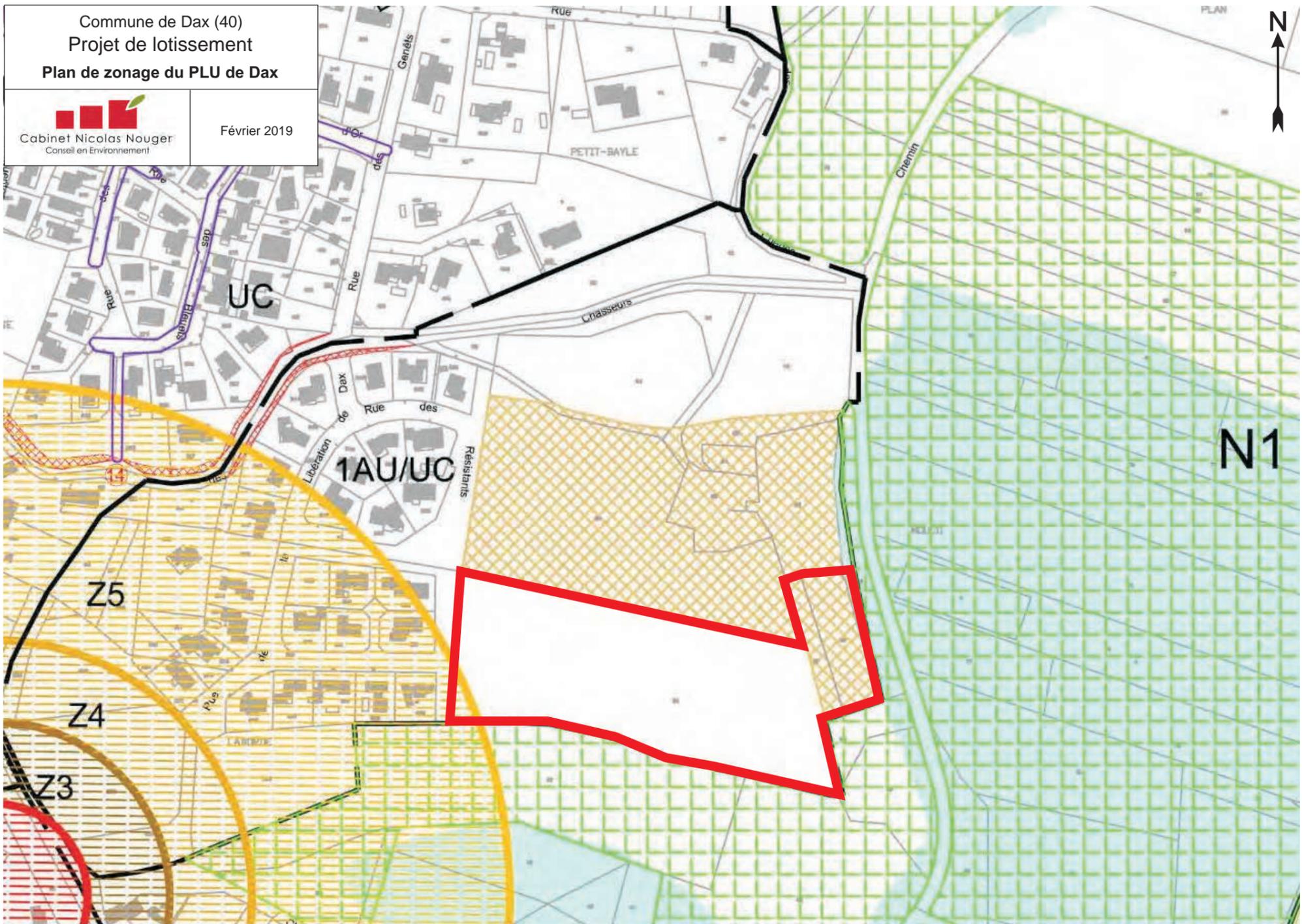
Les prescriptions applicables sont celles de la zone UC.

ARTICLE 1AU/UC-13
ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS

Les prescriptions applicables sont celles de la zone UC.

ARTICLE 1AU/UC-14
POSSIBILITES MAXIMALES D'OCCUPATION DU SOL

Les prescriptions applicables sont celles de la zone UC.



Légende

 Emprise projet

 Limite de zone.

 Emplacement réservé pour équipement public.

 Emplacement réservé pour voie à créer .

 Emplacement réservé pour élargissement de voie.

 Emplacement réservé pour giratoire à créer.

 Espace boisé classé existant ou à créer.

 Ensemble bâti bénéficiant de prescriptions particulières au titre de l'article L-123-1-7

 Secteur d'interdiction de construire ou dans lequel toute construction nouvelle doit respecter des conditions spéciales pour protection du réseau d'assainissement (voir plans de détail)

 Secteur hors PPRI situé sous la cote 9.90 NGF
Secteur dans lequel toute construction nouvelle doit respecter des conditions spéciales de raccordement ou réseau d'assainissement (R123-11-b)

 Zone d'inondation (PPRI)

 Périmètre archéologique : toute demande d'occupation des sols doit être soumise à l'avis de la Direction Régionale de l'Archéologie et de la Culture (DRAC)

 Secteur de mixité sociale au titre de l'article L123-1-16°

 Zone des ouvrages de transport de gaz naturel, toute intervention dans cette zone doit faire l'objet d'une demande de renseignements auprès de TIGF.

Zone de risques pyrotechniques

 Z5 -Interdiction de lieux de grands rassemblements ponctuels de personnes, d'agglomérations denses, d'immeubles de grande hauteur et de lieux de séjour de personnes vulnérables.

-Interdiction de structures particulièrement sensibles à la suppression, telles qu'immeubles de grande hauteur, ou formant mur rideau.

LEGENDE

Périmètre loti : 24 186 m²
 Superficie des lots : 14 124 m²
 Superficie de voirie : 2 333 m²
 Superficie de trottoir : 422 m²
 Superficie esp. Verts : 7 307 m² =30,2%

- Clôture légère
- Application fiscale issue du plan cadastral
- Limite de propriété
- Périmètre loti
- Borne existante
- Borne O.G.E.

Références Cadastreles

Section BL Numéros : 58-60-61
 Contenance : 2ha 39a 62ca

Nota : Nivellement rattaché au Nivellement Général de la France (N.G.F).
 Les cotes et superficies ne seront définitives qu'après bornage contradictoire de la propriété



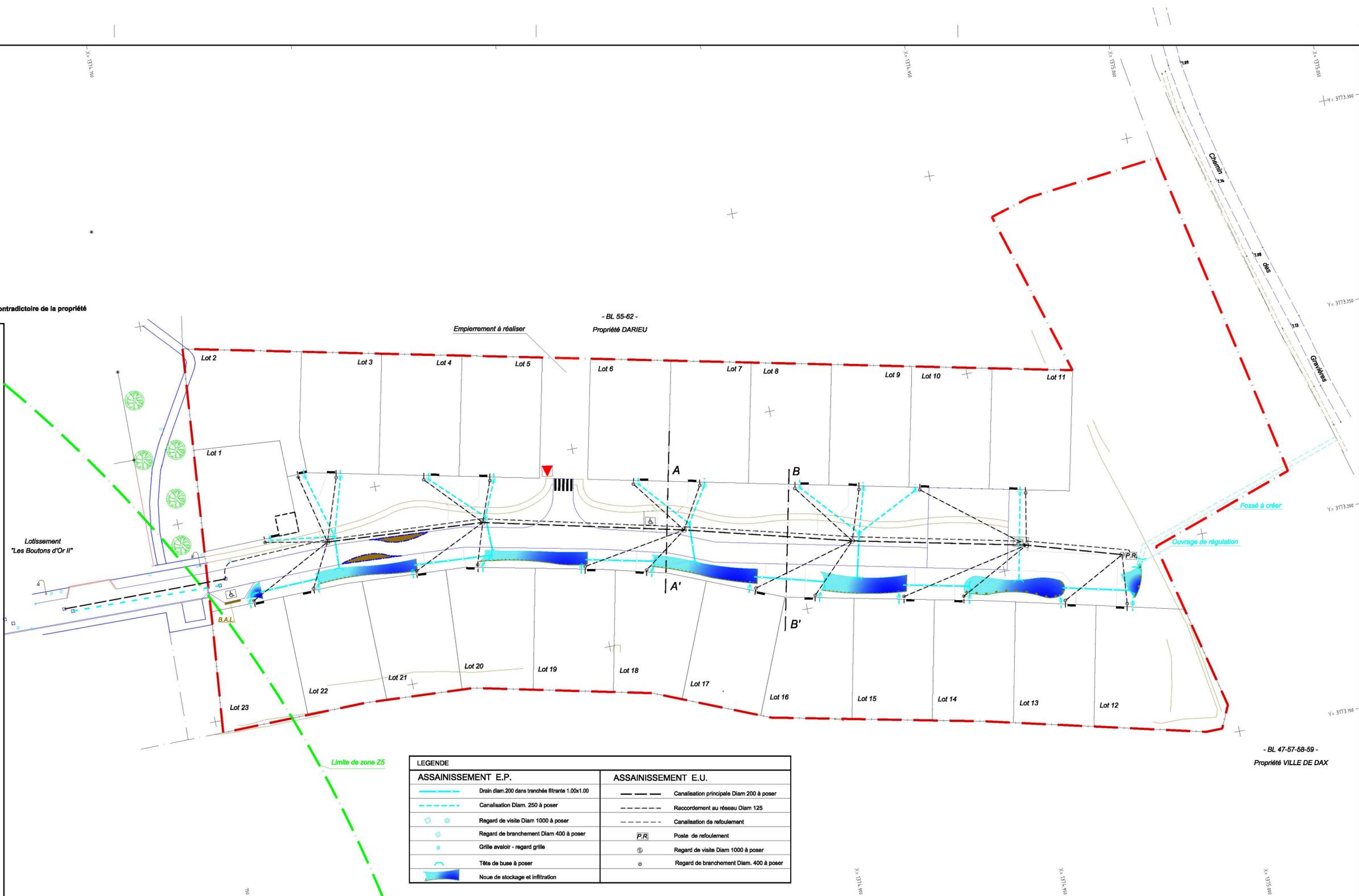
DEPARTEMENT DES LANDES
VILLE DE DAX
 Lieu-dit "Mouco"

PA.8-2

Lotissement
"Les Jardins de Mouco"

PLAN DE VRD
Assainissement EU-EP

Echelle : 1 / 500



LEGENDE	
ASSAINISSEMENT E.P.	ASSAINISSEMENT E.U.
Drain diam.200 dans tranchée filtrante 1.00x1.00	Canalisation principale Diam 200 à poser
Canalisation Diam. 250 à poser	Raccordement au réseau Diam 125
Regard de visite Diam 1000 à poser	Canalisation de refoulement
Regard de branchement Diam 400 à poser	Poste de refoulement
Grille avaloir - regard grille	Regard de visite Diam 1000 à poser
Tête de buse à poser	Regard de branchement Diam. 400 à poser
Nœud de stockage et infiltration	

- BL 47-57-58-59 -
 Propriété VILLE DE DAX

VILLE DE DAX

RÉALISATION D'UN LOTISSEMENT

"LES JARDINS DE MOUCO"

NOTE DE CALCUL DE DIMENSIONNEMENT DES STRUCTURES STOCKANTES

Le calcul suivant reprend les directives de la circulaire interministérielle n° 77.284.INT du 22 Juin 1977 et se réfère à la page 55 du texte et à la page 20 des abaques.

Méthode de calcul :

A. Traitement des eaux pluviales sur chaque lot

- Calcul pour un lot de surface moyenne, $S = 614 \text{ m}^2$
- Emprise au sol : 30 % \implies soit 200 m^2 d'emprise au sol
- Circulation imperméabilisée : $150 \text{ m}^2 \approx$

A1. Détermination de la surface active après réalisation du projet

$$S_a = S \times C_a$$

avec - S = superficie en ha du bassin versant amont à la structure stockante

- C_a = Coefficient d'apport défini page 55 de la circulaire

La détermination de C_a résulte de la moyenne pondérée des coefficients d'apport de chaque type d'imperméabilisation :

$$C_a = \frac{\sum C_i S_i}{S}$$

	Toitures	Chaussées + Parkings + Allées	Espaces Verts	Résultat
Surfaces totalement imperméables (chaussées, parkings, allées)	$C = 0.9$ x 200 m^2	150 m^2		315
Surfaces perméables (espaces verts)			264 m^2	53
				<hr/> 368

$$S_a = 0.0370$$

A2. Infiltration - Débit de fuite

L'infiltration, des eaux sur les lots se fera par puisards de surface d'infiltration : $S_i = 10 \text{ m}^2$

Le coefficient d'infiltration est de (Cf. étude de sol jointe en annexe) : $k_a = 1,4 \times 10^{-4} \text{ m/s}$

Le débit d'infiltration sera de :
 $q_i = S_i \times k_a$
 $q_i = 10 \times 1,4 \times 10^{-4}$
 $q_i = 1,4 \times 10^{-3} \text{ m}^3/\text{s}$.

Le débit de fuite par lot sera de 3 l/s/ha , soit :
 $q_e = q_f + q_i = 0.184$
 $q_f = 0.184 \text{ l/s}$
 $q_f = 0.0002 \text{ m}^3/\text{s}$

A3. Capacité spécifique de stockage

$$\text{- débit spécifique : } q = 360 \times q_i \times S_a = \frac{360 \times 2 \times 10^{-4}}{0,0370} = \mathbf{q = 1,79}$$

- lecture dans l'abaque de la page 20 (Région II – période d'insuffisance 20 ans) de la capacité spécifique de stockage (ha) exprimée en mm (extrapolation) : **ha = 40 mm**

A4. Volume à stocker

- $V = 10 \times ha \times Sa = 10 \times 40 \times 0.0370 = 14.8 \text{ m}^3$ arrondi à **15 m³**.

- avec :
- V en m³
 - ha en mm
 - Sa en ha

A5. Dimensionnement des puisards

- Volume à stocker : $V_s = 15 \text{ m}^3$
- Surface à imperméabiliser : 350 m^2
- Volume des puisards rapporté au m² de surface imperméabilisée :

$$V_{pu} = \frac{15}{350} = 0,043 \text{ m}^3/\text{m}^2$$

B. Espaces communs des lotissements

- Trottoirs422 m²
- Entrées + Voie2.333 m²
- Espaces Verts..... 7.307 m²
- **TOTAL**10.062 m²

B1. Détermination de la surface active après réalisation du projet

$$Sa = S \times Ca$$

- avec - S = superficie en ha du bassin versant amont à la structure stockante
 - Ca = Coefficient d'apport défini page 55 de la circulaire

La détermination de Ca résulte de la moyenne pondérée des coefficients d'apport de chaque type d'imperméabilisation :

$$Ca = \frac{\sum Ci Si}{S}$$

	Toitures	Trottoirs + Entrées + Chaussées + Parkings	Espaces Verts	Résultat
Surfaces totalement imperméables (trottoirs, entrées, chaussées, parkings)	C = 0.9 x	2.755		2.480
Surfaces perméables (espaces verts)	C = 0.2 x		7.307	1.461
				<u>3.941</u>

$$Sa = 0.394$$

B2. Évacuation par infiltration - débit de fuite

Surface d'infiltration : 100 m².

Coefficient de perméabilité : ka : $1,4 \times 10^{-4} \text{ m/s}$

Débit d'infiltration : qi : $100 \times 1,4 \times 10^{-4} = 1,4 \times 10^{-2}$

Le débit de fuite des espaces communs sera de 3 l/s/ha, soit : $q_e = q_f + q_i$, soit $q_e =$
 $S = 1$ ha
 $q_f = 3.02$ l/s
soit 0.003 m³/s

B3. Capacité spécifique de stockage

- débit spécifique : $q = 360 \times q_f / S_a = \frac{360 \times 0.003}{0,394} = q = \underline{2.74}$

avec : - q en mm/h
- S_a en ha
- q_f en m³/s

- lecture dans l'abaque de la page 20 (Région II – période d'insuffisance 20 ans) de la capacité spécifique de stockage (ha) exprimée en mm (extrapolation) : **ha = 35 mm**

B4. Volume à stocker

- $V = 10 \times h_a \times S_a + V_o = 10 \times 35 \times 0,394 = 137.90$ m³ arrondi à **140 m³**.

avec : - V en m³
- h_a en mm
- S_a en ha
- V_o en m³ est le volume des eaux provenant des réseaux en amont du site.

B5. Dimensionnement de la structure d'infiltration

- Volume à stocker : V_s = 140 m³
Stockage en noues paysagères : 90 m³
Reste 50 m³

- Stockage sous chaussée : Indice de vide: 0.3

- Volume de la structure d'infiltration : $V = \frac{50}{0.3} = 166$ m³

- Pour une structure de 0.50 m d'épaisseur : surface de la structure : 333 m²

B6. Pluie centennale

En cas de pluie centennale le volume à stocker sera de :

- V ₁₀₀ =	V ₂₀ x 1.33 =	Volume espaces communs.....	140 m ³
		Volume lots : 15 x 23	345 m ³
			485 m ³

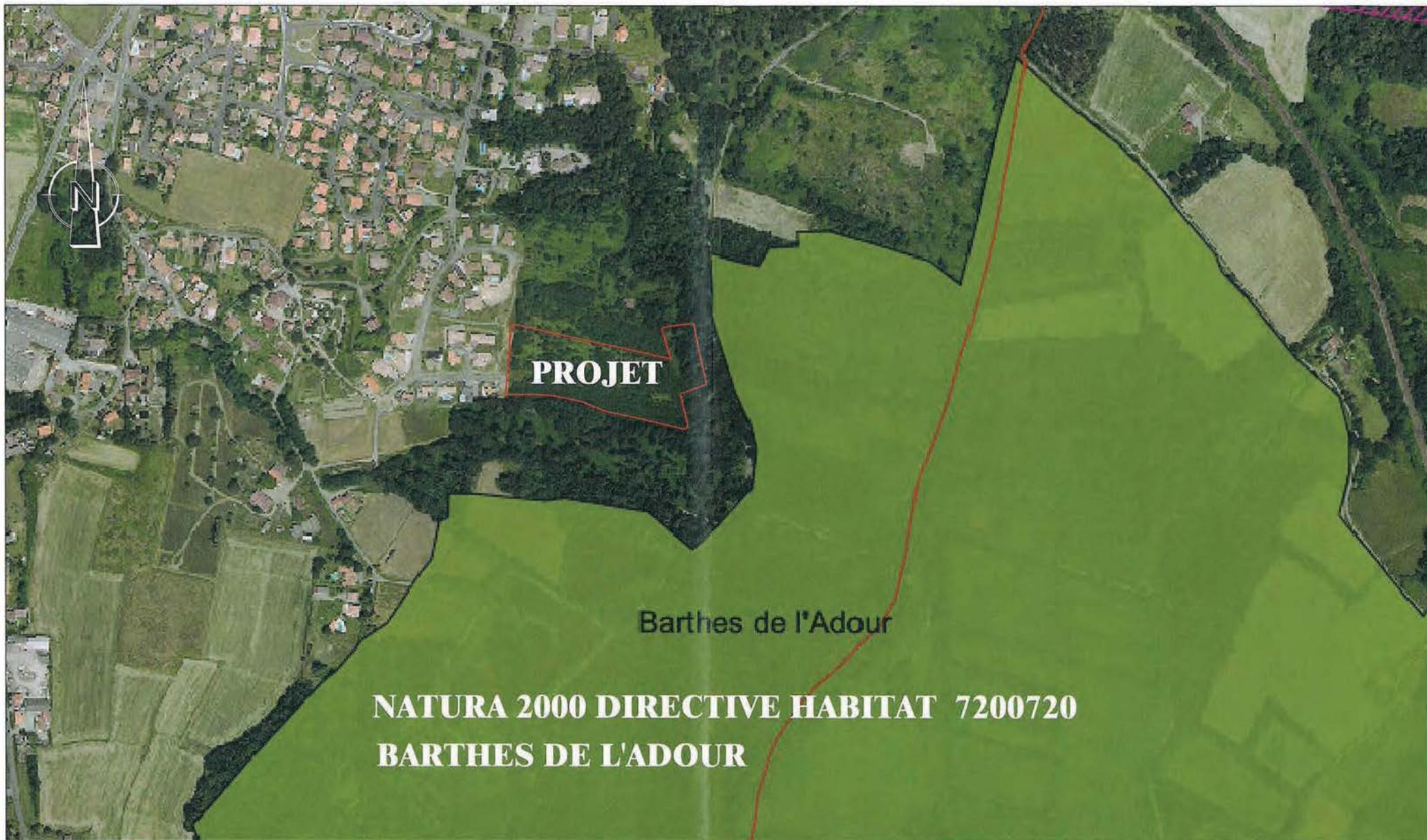
$485 \times 1,33 = 645$ m³, soit 160 m³ supplémentaires

- La surface de stockage est de : 100 + 200 = 300 m²

- Le volume de débordement est de : V_d = 645 – 485 = 160 m³

- Le débit de fuite global à 3 l/s/ha = 7.26 l/s, soit 0.0073 m³/s.

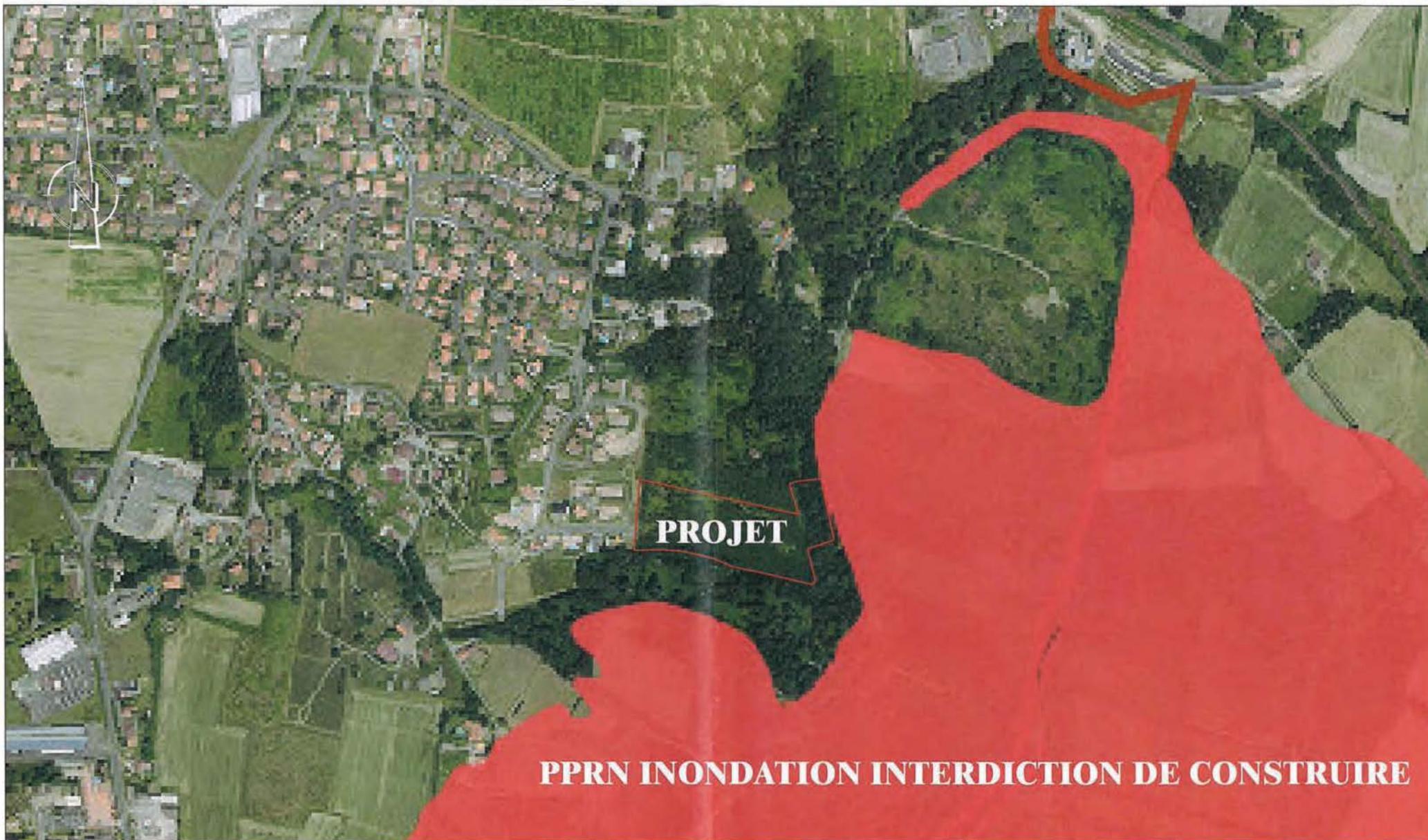
Il sera résorbé en : $t = \frac{V_d}{q_i} = \frac{160}{0.0073} = 21.918$ s soit : 6 h environ.



CARTE ENVIRONNEMENTALE 4

(Plan figuratif établi à partir du plan cadastral ne pouvant en aucun cas être destiné à la définition des limites de propriété)

Echelle 1 / 5 000



CARTE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS

(Plan figuratif établi à partir du plan cadastral ne pouvant en aucun cas être destiné à la définition des limites de propriété)

Echelle 1 / 5 000



**DEPARTEMENT DES LANDES
VILLE DE DAX
LOTISSEMENT "LES JARDINS DE MOUCO"
Réalisé par ALTERNATIVE FONCIERE**

Objet : Dépôt permis d'aménager // engagement au titre de l'examen au cas par cas

Programme : Lotissement LES JARDINS DE MOUCO

Je soussigné ALAIN PEERSMAN, Directeur Général de la société ALTERNATIVE FONCIERE, maître d'ouvrage du projet cité ci-dessus, m'engage par la présente et dans le cadre du permis d'aménager du projet de lotissement à :

- Ne réaliser aucun aménagement sur les parcelles B60 et B61.
- Établir un cahier des charges strict sur ces parcelles, favorisant l'évolution naturelle des boisements.

Alain PEERSMAN
Directeur général



**ALTERNATIVE
FONCIERE**

Espace Lana - 9, Chemin de Chingaletenea
64500 Saint Jean de Luz
S.A.S. au capital de 1 250 000 Euros
N° 509 932 810 00021 - APE 7110C

Siège social :
121, chemin de Devèzes
64121 SERRES-CASTET
64060 PAU cedex 09
Tél. : +33 (0)5 59 12 77 41
Fax. : +33 (0)5 59 12 72 29

Mail : alternatifonciere-ca@orange.fr

ALTERNATIVE FONCIERE - SAS au capital de 2 500 000 euros
RCS de PAU n° 509 932 810 - Code APE : 6810 Z
N° T.V.A. : FR93 509932810 - N° SIRET : 509932810 00013

Siège administratif :
Espace Lana
9, Chemin de Chingaletenea
64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ
Tél. : +33 (0)5 59 20 38 49
Fax. : +33 (0)5 59 20 57 81